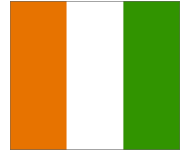


REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail



MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN PTUA

PROJET DE CONSTRUCTION DU 4^{ème} PONT ET DE SES ACCES ROUTIERS



**MAITRISE D'OUVRAGE
DELEGUEE**

**CELLULE DE
COORDINATION DU PTUA**

COORDONNATEUR

MISE EN ŒUVRE DU PAR

FINANCEMENT :



**PLAN D'ENGAGEMENT DES
PARTIES PRENANTES DU 4^{ème} pont
D'ABIDJAN
(PEPP)**

Mars 2019

VERSION REVISEE : N°3

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES FIGURES.....	7
I. INTRODUCTION	8
1.1 Contexte du présent document	8
1.2 Cadre de référence du présent document.....	8
1.3 Objectif du plan	9
II. DESCRIPTION DU PROJET.....	10
2.1 Contexte.....	10
2.2 Localisation géographique du projet	10
2.3 Description de l'emprise du projet.....	13
2.4 Phasage de la construction du projet.....	17
2.4.1 Phase préparatoire.....	17
2.4.2 Phase d'exécution des travaux	17
2.4.3 Phase d'exploitation.....	18
III. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	19
3.1 Législation ivoirienne	19
3.2 Dans le PAR	19
IV. ACTIVITES DE CONSULTATION PASSEES.....	22
4.1 Vue générale.....	22
4.2 Procédures et modalités	22
4.3 Réunions d'information des autorités coutumières	22
4.4 Réunions d'information des riverains	23
4.5 Réunions d'information et de lancement de l'étude.....	23
4.5.1 Communes d'Attécoubé et Adjamé	24
4.5.2 Commune de Yopougon	24
4.6 Réunions d'information des autorités préfectorales, municipales et coutumières	24
4.7 Séances d'information et de consultation du public.....	25
4.7.1 Organisation pratique.....	26
4.7.2 Résultats de l'information et de la consultation du public.....	27
4.7.3 Réponses aux préoccupations des populations.....	27
4.8 Avis et suggestions sur le projet	28

4.9	Réunion de la la Cellule de Coordination avec les prenantes.....	30
4.9.1	Adjamé-Village	30
4.9.2	Yopougon	37
4.9.3	Adjamé (commune)	44
4.9.4	Commune d'Attécoubé.....	50
V.	STRATEGIE ET PLAN DE COMMUNICATION	61
5.1.	Stratégie de communication et de sensibilisation	61
5.2.	Objectifs de communication	61
5.3.	Publics cibles :	61
5.4.	Supports techniques de communication.....	62
5.5.	Mise en œuvre de la stratégie de communication	62
VI.	IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES.....	66
6.1	Définition des parties prenantes	66
6.2	Vue générale des impacts potentiels du Projet	66
6.3	Parties affectées par le Projet	66
6.4	Parties intéressées par le Projet	67
VII.	Activités de sensibilisation	74
7.5	Déroulement des activités de sensibilisation	75
7.6	Analyses	77
7.7	Recommandations au maître d'ouvrage.....	78
VIII.	PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	80
8.1	Principes généraux	80
8.2	Outils et méthodes de consultation.....	80
8.2.1	Objectifs d'ensemble	81
8.2.2	Réunions publiques d'information et de consultation	82
8.2.3	Journées Portes Ouvertes	83
8.2.4	Ateliers de travail.....	83
8.2.5	Entrevues en face à face.....	84
8.2.6	Discussions en focus groupes	84
8.2.7	Point focal de liaison dans les localités	85
8.3	Outils et méthodes de diffusion de l'information.....	85
8.3.1	Niveau d'alphabétisation de la population	85
8.3.2	Communiqués de presse et utilisation des mass médias	85

8.4	Calendrier prévisionnel des actions de consultation	86
8.5	Budget prévisionnel d'exécution des actions de communication et de sensibilisation	88
IX.	GESTION DES PLAINTES	90
9.1	Objectifs et présentation d'ensemble	90
9.2	Types de plaintes et conflits à traiter	90
9.2.1	Compensations.....	90
9.2.2	Autres thématiques susceptibles de générer des plaintes	90
	<i>Environnement biophysique</i>	90
	<i>Emploi et social.....</i>	91
9.3.2	<i>Mode Opératoire par type de plainte :</i>	91
9.3.3	<i>Pour compensations.....</i>	91
9.3.4	<i>Pour les autres types de plaintes.....</i>	93
9.3.5	<i>Prevention des conflits</i>	93
X.	MISE EN OEUVRE DU PEPP.....	94
10.1	Cadre organisationnel d'exécution du PEPP	94
10.2	Suivi et production de rapports.....	94
10.2.1	Suivi.....	94
10.2.2	Rapports	94
10.3	Actualisation du présent PEPP	94
	ANNEXE 1 – MODELE DE COMPTE-RENDU DE REUNION	96
	ANNEXE 2 – MODELE DE FICHE DE PLAINTE	97
	97
	ANNEXE 3 – PROTOCOLE D'ACCORD	98

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANDE	Agence Nationale De l'Environnement
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
BAD	Banque Africaine de Développement
CE- PAR	Cellule d'Exécution du Plan d'Action de Réinstallation
CS	Comité de suivi
EIIES	Evaluation Intégrée des Impacts Environnementaux et Sociaux
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEER	Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier
OCS	Organisations de la Société Civile
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PEES	Procédures d'Évaluation Environnementale et Sociale
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : catégories de personnes affectées	67
Tableau 2 : Parties intéressées par le Projet	68
Tableau 3 : Tableau SWOT des Acteurs	70
Tableau 4 : Tableau récapitulatif des méthodes adoptées dans le cadre du PEPP	81
Tableau 5 : Chronogramme d'actions de communication et de sensibilisation	87
Tableau 6 : Budget prévisionnel d'exécution des actions de communication et de sensibilisation	88

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : carte de localisation de la zone du projet	12
Figure 2 : Quelques extraits de l'emprise du projet (section Yopougon).....	13
Figure 3 : Quelques extraits de l'emprise du projet (section Attécoubé et Adjamé).....	14
Figure 4: Profil en travers type projeté des voies d'accès du Projet.....	16

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Vues des participants à la séance d'information des riverains.....	23
Photo 2 Vues des rencontres d'information d'Attécoubé et Yopougon	25
Photo 3 : Vues de la séance d'information et de consultation du public au foyer de jeunes d'Attécoubé	26
Photo 4 : Vues de la séance d'information et de consultation du public à Yopougon.....	26
Photo 5 : photos de la consultation publique à Yopougon	43
Photo 6 : photos de la consultation publique à Adjamé (comune)	49
Photo 7 : photos de la consultation publique à Attécoubé.....	56

I. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DU PRÉSENT DOCUMENT

Le présent Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) est élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la construction du 4^{ème} pont d'Abidjan. A la faveur de la mise en œuvre du Schéma Directeur du Transport du Grand Abidjan (SDTGA), le Gouvernement de Cote d'Ivoire a sollicité l'appui technique et financier des (Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour la réalisation de la première phase sur la période de 2015-2020. C'est dans ce contexte que, la BAD, la JICA et le FEM ont donné leur avis favorable pour accompagner la Côte d'Ivoire dans le financement des activités inscrites au Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA). La construction du 4ème Pont d'Abidjan devant relier les Communes d'Attécoubé, de Yopougon, d'Adjamé et du Plateau constitue l'une des sous composantes les plus importantes.

Un rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et un Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) ont été élaborés en avril 2016, actualisées en juin 2018.

Lors de l'élaboration de l'étude d'impact environnemental et social et du PAR, des consultations publiques ont été menées. En 2016, l'Agence Nationale De l'Environnement validé les rapports.

En 2018, lors de l'actualisation des études de l'EIES, PGES et du PAR, la population a été de nouveau consultée et une restitution de ces études leur a été faite.

Le Plan est élaboré de façon à ce que les consultations avec les parties prenantes externes soient communiquées et comprises par toutes lesdites parties prenantes durant toutes les phases du Projet. Les parties prenantes comprennent toutes les organisations externes et les personnes susceptibles d'être affectées par le Projet ou qui ont un intérêt dans le Projet. Elles peuvent inclure les représentants élus, les autorités gouvernementales et d'autres organismes publics, les personnes touchées et leurs représentants, les entreprises commerciales et communautaires, les organisations non gouvernementales représentant, entre autres, des intérêts environnementaux, sociaux, professionnels, commerciaux, les organisations universitaires et de recherche, les organismes internationaux, les représentants de la société civile et le grand public.

Le plan présente la démarche suivie par le Projet afin de mettre en œuvre un robuste programme de dialogue avec tous ces différents groupes de parties prenantes, conformément à la législation Ivoirienne et aux exigences de la BAD en la matière.

1.2 CADRE DE REFERENCE DU PRESENT DOCUMENT

Le présent PEPP est élaboré conformément à la législation Ivoirienne en matière d'étude d'impact environnemental et social et aux directives de la Banque Africaine de Développement relatives aux études d'impacts et à la consultation dont elles doivent faire l'objet.

1.3 OBJECTIF DU PLAN

Pour l'ensemble des parties prenantes consultées, la bonne marche du projet de construction du 4^{ème} pont d'Abidjan dépendra essentiellement de la communication, c'est-à-dire de la capacité des responsables à capitaliser, mutualiser et diffuser des informations tout en s'assurant qu'elles ont bien été comprises dans le temps souhaité.

En effet, le constat global est que dans la plupart des cas, les éléments d'information relatifs aux projets ne leurs sont communiqués qu'au moment de l'exécution. Les personnes mobilisées se retrouvent alors contraintes d'agir dans l'urgence sans pouvoir avoir le temps de consulter à leur tour les personnes intéressées.

Les causes de ces problèmes peuvent être multiples : complexité des canaux de communication et de la chaîne décisionnelle, absence d'un échelon du projet pendant une courte période, non prise en compte des coûts relatifs à la diffusion de l'information, négligence volontaire à des fins personnelles, etc. Pour toutes ces raisons, la chaîne de communication doit être claire et reposer sur des engagements et moyens solides.

En accord avec les meilleures pratiques actuelles, le plan a été élaboré de façon à ce que cette participation:

- soit libre, préalable et informée ;
- s'assure de la prise en compte des opinions exprimées ;
- soit menée sur la base d'informations accessibles, compréhensibles, pertinentes et opportunes ;
- soit entreprise de manière appropriée sur le plan culturel ;
- inclue toutes les personnes intéressées ou affectées par le Projet ;
- réalise un dialogue bilatéral ; et soit coopérative, et inclue des mécanismes explicites permettant de recevoir, de documenter et de répondre aux commentaires reçus.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Contexte

Dans le cadre de sa politique globale de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020, le Gouvernement ivoirien a accordé une importance singulière au développement et au renforcement des infrastructures routières. Dans cette perspective, de grands chantiers de construction de routes et d'ouvrages d'art sur toute l'étendue du territoire ont été entrepris afin de désenclaver les villages, de raccorder les régions et/ou départements, d'améliorer les conditions de circulation dans les villes et d'apporter une réponse appropriée à la fluidité du trafic au niveau de la capitale économique.

A cet effet, des projets majeurs tels que le Pont HKB, l'échangeur sur le VGE et le Boulevard de France redressé ont pu être réalisés, ce qui offre de nouvelles alternatives aux usagers. Cependant, force est de constater que beaucoup reste à faire au regard de la vitesse de croissance du parc automobile ivoirien, de la fréquence des embouteillages et accidents de circulation sur certaines artères de la ville et de la forte croissance démographique.

Ainsi, dans la dynamique continue d'amélioration de l'efficacité des activités économiques et les conditions de vie urbaines à Abidjan, le Gouvernement a inscrit au Projet de Transport Urbain de la Ville d'Abidjan (PTUA) la construction du 4^{ème} Pont et de ses accès routiers. La réalisation de cette infrastructure devrait permettre de réduire la congestion du trafic, la pollution atmosphérique et les accidents de la circulation.

Cependant, au-delà des enjeux socio-économiques liés à la réalisation du projet, il n'est pas sans conséquence dommageable sur l'environnement socioéconomique de sa zone d'implantation. Selon les dispositions des politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la BAD, le projet de construction du 4^{ème} Pont d'Abidjan fait l'objet d'un Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) dans la mesure où le projet va entraîner des pertes de biens et sources de revenus des personnes situées dans l'emprise des travaux

2.2 Localisation géographique du projet

La Côte d'Ivoire est située dans la zone intertropicale en Afrique de l'Ouest. Son territoire s'inscrit dans un carré de 600 km de côté, entre 4° 30' et 10° 30' de latitude nord et entre 2°30' et 8° 30' de longitude ouest. Sa superficie est de 322 463 km². Le pays est bordé au Nord par le Burkina Faso et le Mali, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Ghana et à l'Ouest par la Guinée et le Libéria.

Le Projet de construction du 4^{ème} pont et de ses accès routiers, objet de la présente étude, est localisé dans le District Autonome d'Abidjan qui, selon les termes du décret n°2011-263 du 28 septembre 2011 portant organisation du territoire national en Districts et Régions, constitue le département d'Abidjan regroupant dix

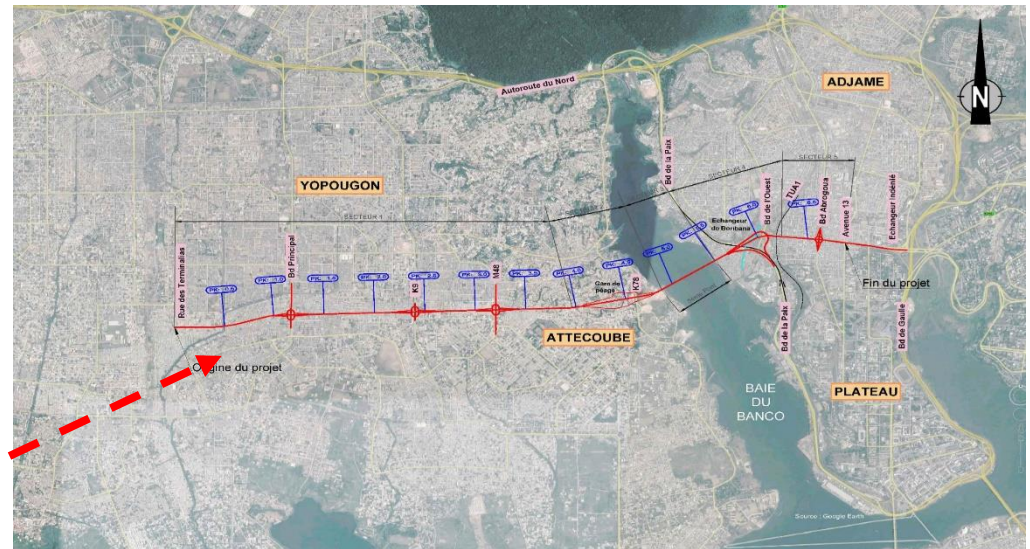
Communes et quatre (4) Sous-préfectures: Anyama, Bingerville, Brofodoumé et Songon. Le District Autonome d'Abidjan est limité:

- Au Nord, par la commune d'Agboville;
- Au Sud, par l'Océan Atlantique;
- A l'Ouest, la commune de Dabou, Jacqueville
- A l'Est, d'Alépé et de Grand-Bassam ;

De façon spécifique, il est localisé dans les Communes de Yopougon, Attécoubé et Adjamé, et traverse les quartiers Doukouré, Nouveau Quartier Extension (commune de Yopougon) ; les quartiers et village de Fromager, Jean Paul 2 , Santé 3, communément appelé Mossikro, Abidjan Santé, Boribana (commune d'Attécoubé) ; et les quartiers et village de Dallas, du Boulevard Nandjui Abrogoua, du quartier Rouge, d'Adjamé village (commune d'Adjamé).

La figure 1 ci-après présente la localisation de la zone du projet :

Figure 1 : carte de localisation de la zone du projet



Source: EGIS 2016

2.3 Description de l'emprise du projet

Le projet traverse les quartiers de Yaosséhi, de Doukouré, Nouveau Quartier Extension (commune de Yopougon) ; les quartiers et village de Fromager, Jean Paul 2 en Haut, Santé 3, communément appelé Mossikro, Abidjan Santé, Boribana (commune d'Attécoubé) ; et les quartiers et village de Dallas, du Boulevard Nandjui Abrogoua, du quartier Rouge et d'Adjamé village (commune d'Adjamé).

Figure 2 : Quelques extraits de l'emprise du projet (section Yopougon)

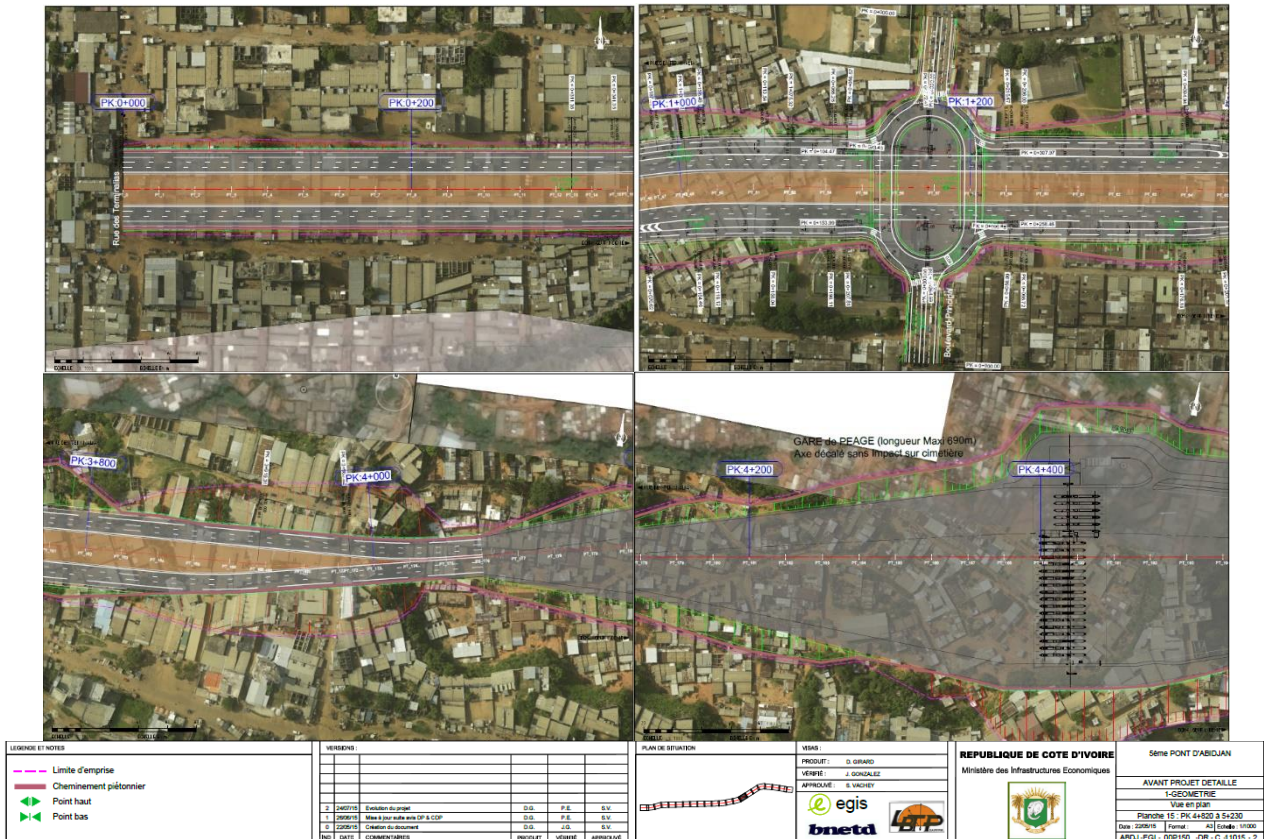
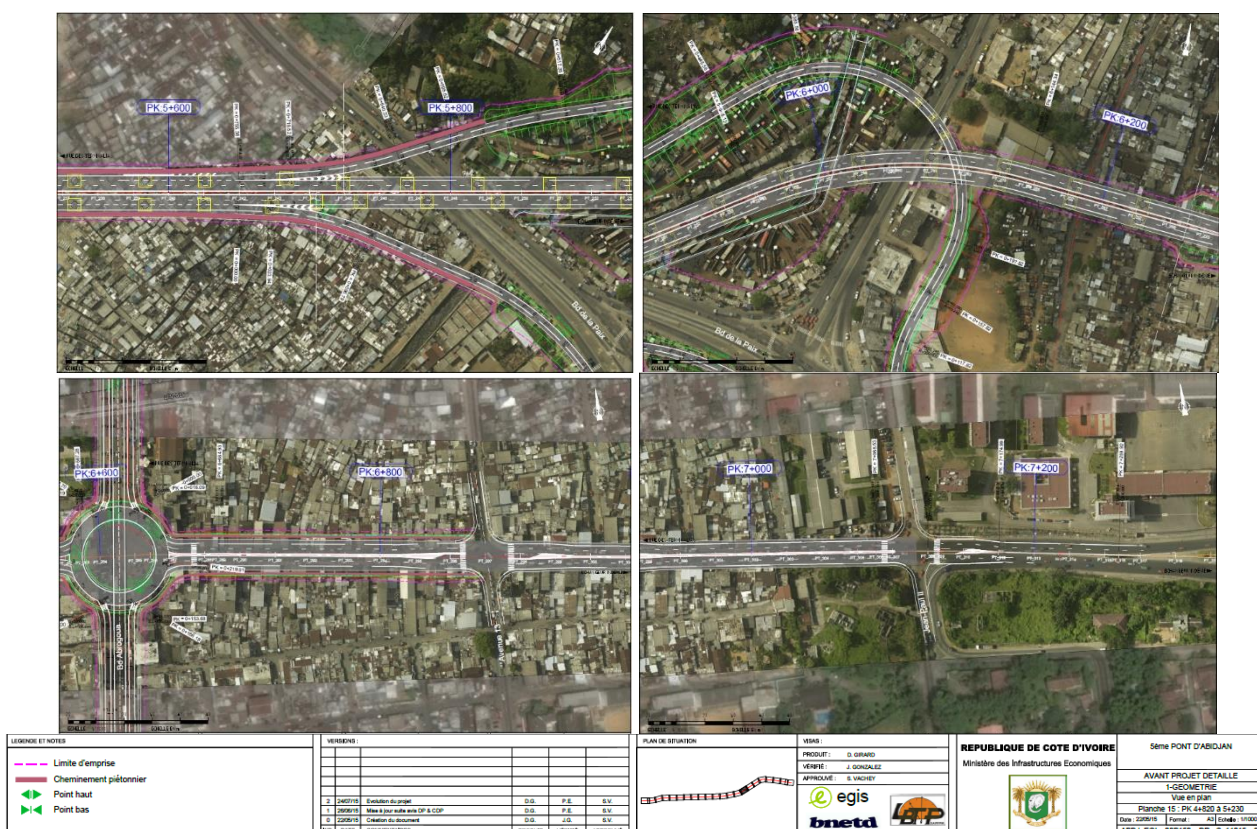


Figure 3 : Quelques extraits de l'emprise du projet (section Attécoubé et Adjamé)



Description des Caractéristiques Techniques du projet

Le projet consiste de façon globale en la construction d'une voie express reliant les communes de Yopougon, Attécoubé, Adjamé et Plateau sur une longueur totale de 7,5 km. De façon spécifique, il s'agira de construire:

Une chaussée 2x3 voies y compris réalisation des ouvrages de redressement (échangeurs) au croisement avec les voies principales existantes du côté de Yopougon sur une longueur de **4,025 km** ;

Une plateforme de péage sur une longueur de **0,850 km** du côté d'Attécoubé ;

Un viaduc sur la Baie du Banco d'une longueur de **0,794 km** ;

Trois (3) échangeurs ou bretelles à la traversée du Bd de la paix (Echangeur de Boribana : **0,603 km**

-Bretelle sud : **0,540 km** - Bretelle nord : **0,755 km**) ;

Une chaussée 2x2 voies entre la fin de l'échangeur de Boribana et l'Indénié sur une longueur de **0,875 km** ;

Une trémie (tunnel) sur le Bd Nandjui Abrogoua ;

Un aménagement du TPC (20 m) qui constituera une réservation pour le Projet de TUA2.

La description technique des opérations, dans le cadre du projet consistera en la présentation précise des travaux à réaliser. Il s'agit notamment des voies d'accès, des giratoire et échangeurs, du poste de péage et de l'ouvrage de franchissement (Pont).

❖ Voies d'Accès

L'infrastructure à 2x3 voies prend son origine sur la commune de Yopougon au carrefour avec le futur tronçon Nord de l'axe V-28 qui empruntera la trace de la rue Terminalias. (L'axe V-28, constituera à terme une importante liaison multimodale entre l'autoroute du Nord et la future extension du Port, permettant détourner le trafic de poids lourds de la voirie urbaine sur la commune de Yopougon).

La description des voies d'accès au pont se présente de la manière suivante :

Secteur Boulevard Principal – « Saut de mouton »

Le profil en travers retenu se décompose de la manière suivante :

- Cheminement piéton : 1.50 m ou 3.00m
 - BAU : 2.50 m
 - Voies de circulation : 3 x 2 (3.50 m)
 - BDG : 0.50 m
- TPC : 23.50 m

Secteur « Saut de mouton » - Culée ouest du Pont sur la baie du Banco

Le profil en travers retenu se décompose de la manière suivante :

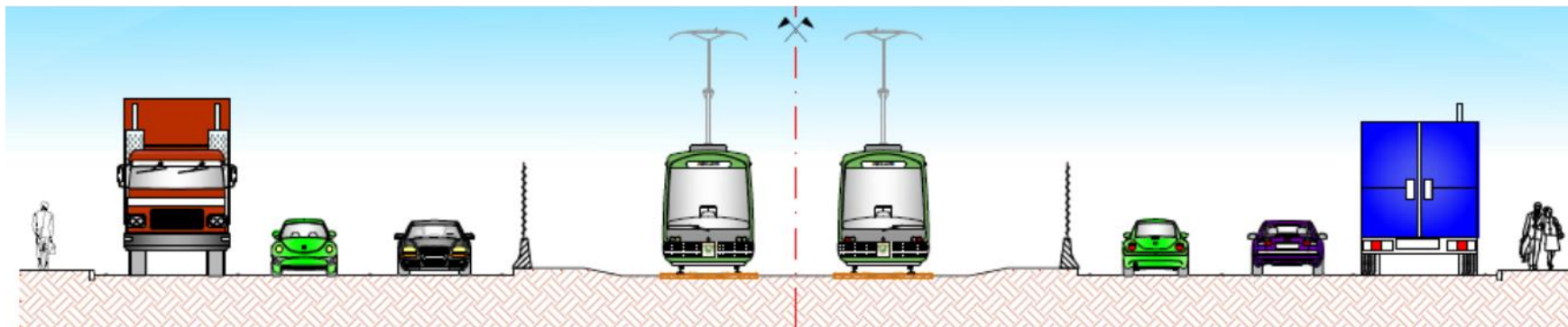
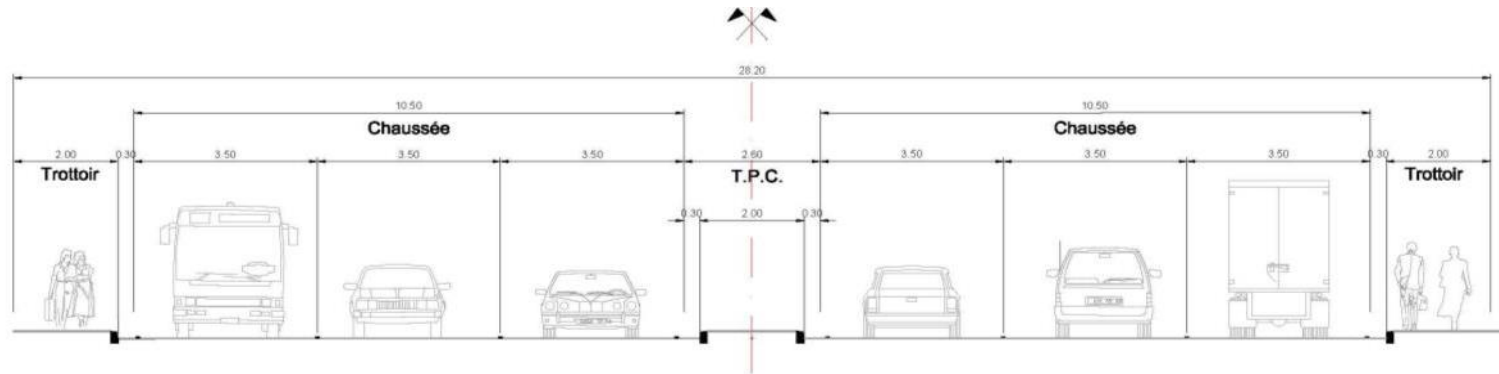
- Cheminement piéton : 1.50 m
- BAU : 2.50 m
- Voies de circulation : 3 x 2 (3.50 m)
- BDG : 0.50 m
- TPC : 1.60 m

La circulation piétonne sera séparée de la circulation routière par un dispositif de retenue surmontée par une grille verticale.

L'éclairage sera positionné derrière les équipements de sécurité, en s'assurant du respect des « gabarits de protection » où il est déconseillé d'implanter des éléments susceptibles d'être heurtés lors d'un choc accidentel.

Compte tenu du contexte local du projet, il est proposé d'adopter un profil en travers de type urbain qui permet une meilleure intégration au tissu urbain très dense traversé, et facilite le rétablissement des circulations piétonnes et cyclistes. En cohérence avec le type d'aménagement proposé, la vitesse de circulation sera de 70 km/h maximum.

Figure 4: Profil en travers type projeté des voies d'accès du Projet



Source: EGIS 2016

2.4 Phasage de la construction du projet

2.4.1 Phase préparatoire

La principale activité de cette phase hormis les études est l'installation du chantier. Il s'agit de l'installation des services généraux des entreprises des travaux pour l'ensemble des travaux comprenant :

- Terrassement et aménagement des sites
- Construction des bâtiments, des bureaux, des magasins, etc.

Amenée du matériel, transport des matériaux et circulation des engins

- o la préparation de l'aire des installations,
- o l'aménagement des surfaces au sol pour l'implantation et la construction des bâtiments, le stockage des matériaux, le stationnement des engins et des véhicules ;
- o l'aménagement ou la construction des voies d'accès à ouvrir dans le cadre des travaux et leur entretien ;
- o la construction des locaux de l'entreprise : locaux du personnel, bureaux pour la mission de contrôle, ateliers, magasins de stockage ;
- o la fourniture de l'eau et de l'électricité ;
- o la mise en place des moyens de liaison, téléphone, radio ;
- o l'amené des installations et matériels pour le démarrage du chantier ;
- o les déplacements d'une manière totale ou partielle des installations générales durant le déroulement du chantier ;
- o le déplacement des réseaux nécessaires à l'exécution des travaux d'installation;
- o l'identification et l'aménagement des voies de déviation ;
- o etc....

2.4.2 Phase d'exécution des travaux

Cette phase des travaux concerne la mise en service des voies de déviation, les travaux de construction du 4^{ème} pont d'Abidjan. Il s'agit notamment des travaux de terrassements sur plusieurs dizaines de mètres, et de déblais indispensables de rectification des tracés, pour les travaux. De manière synthétique, on note les travaux ci-après :

- Exploitation des centrales à béton, de concassage et centrales d'enrobés
- Nettoyage (débroussaillage) des berges au niveau des zones de raccordement des Ouvrages de franchissement ;
- Confection du tablier des ouvrages de franchissement
- Aménagement des descentes d'eau
- Dégagement et le nettoyage des emprises ;
- Démolition d'ouvrages existants et de bâtiments expropriés situés dans l'emprise du projet ;

- Terrassements (déblayage, remblayage) ;
- Etalage et compactage des matériaux suivant les prescriptions techniques (grave latéritique, grave concassé, béton bitumineux, etc.)
- Mise en place des signalisations verticales et horizontales
- Mise en place des équipements de sécurité (glissières de sécurité, garde-corps, etc.) ;
- Pose des installations électriques (candélabres, câbles souterrains ou aériens et leur interconnexion).
- Stockage de carburant et lubrifiants (huiles et graisses)
- dégagement des emprises,
- construction de la chaussée,
- construction des ouvrages d'assainissement et de drainage,
- signalisation horizontale et la signalisation verticale ;

2.4.3 Phase d'exploitation

La phase d'exploitation est la mise en service de la route projetée. Outre la circulation des véhicules et des piétons, il sera réalisé à l'exploitation des infrastructures, des travaux d'entretien périodique et d'inspection pour déceler et corriger les problèmes.

- Mise en place des équipements de sécurité (glissières de sécurité, garde-corps, etc.) ;
- Pose des installations électriques (candélabres, câbles souterrains ou aériens et leur interconnexion).
- Stockage de carburant et lubrifiants (huiles et graisses)

III. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

3.1 Législation ivoirienne

La participation du public se situe dans le cadre législatif de la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement en son article 35 alinéa 6 soit au 35-6, il est stipulé toute personne a le droit d'être informée de l'état de l'environnement et de participer aux procédures préalables à la prise de décisions susceptibles d'avoir des effets préjudiciables à l'environnement.

Conformément aux dispositions du décret n°96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, en ses articles 11 alinéa 5 et 16 article, les personnes affectées doivent être consultées.

Ainsi, pendant les phases élaboration et mise en œuvre :

- **la séance d'information et de consultation du public** : réunion au cours de laquelle les partenaires au projet échangent avec les autorités locales et les populations riveraines afin d'obtenir leur adhésion à la réalisation du projet. Une stratégie commune sera définie pour la mise en œuvre du projet, dans le souci de protéger l'environnement naturel et humain ;
- **l'enquête publique** : elle consiste à mettre à la disposition du public pendant 15 jours le rapport de l'EIES et du PGES. Un Commissaire Enquêteur est nommé et un rapport d'enquête publique est rédigé, comprenant en particulier les observations et commentaires du public.

3.2 Dans le PAR

Une consultation des parties prenantes est également menée afin de permettre leur participation aux processus de prise de décisions.

3.3 Exigences de la BAD

L'exécution des travaux s'appuie sur les directives des partenaires au développement, en matière de déplacement involontaire de populations, notamment sur la politique environnementale, la politique de déplacement involontaire, les Procédures d'Evaluation Environnementales et Sociales (PEES) qui en ont découlé et le manuel de consultation et de participation des parties prenantes aux opérations de la Banque.

L'expérience montre que, si l'exécution n'est pas bien organisée, le déplacement involontaire de personnes intervenant dans le cadre de projets de développement engendre souvent de graves problèmes économiques et sociaux.

Conformément à la politique d'accès à l'information du groupe de la Banque Africaine de Développement de 2013, le Résumé de l'EIES ; du PAR et du PGES sont classés comme informations publiques et sont publiés sur le site web de la Banque dans le cadre du Système

intégré de sauvegarde (SSI) approuvé par le Conseil. Même si le SSI n'est pas applicable à ce projet, cette bonne pratique sera prise en compte autant que possible dans la mise en œuvre du PEPP.

Selon les procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES), pendant le processus d'EES des projets de Catégorie 1, la partie ivoirienne doit conduire des consultations adéquates auprès des parties prenantes concernées, dont les bénéficiaires potentiels, les groupes affectés, les organisations de la société civile et les autorités locales, pour les informer des aspects environnementaux et sociaux du projet et pour prendre en considération leurs opinions.

Ces consultations doivent être conduites conformément aux exigences légales du pays, si elles existent, mais elles devraient au moins répondre aux exigences décrites ci-dessous :

- L'emprunteur, en l'occurrence la partie ivoirienne doit initier les consultations aussitôt que possible pendant la phase de préparation de projet. Pour que les consultations soient fructueuses, l'Emprunteur doit diffuser des informations appropriées au moment opportun, dans une forme et un langage accessibles aux groupes consultés. Ces consultations visent à recueillir de l'information sur les perceptions des parties prenantes face au projet et à obtenir leurs opinions sur les impacts environnementaux et sociaux du projet, afin de mieux définir le contenu des études d'EES;
- L'Emprunteur doit consulter les parties prenantes primaires et secondaires appropriées pendant la préparation du rapport de l'EIES. Ces consultations visent à discuter avec ces parties des objectifs et des activités proposées par le projet, à évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels et à recueillir des recommandations pour améliorer le projet. L'Emprunteur doit subséquemment présenter un résumé non technique du rapport provisoire de l'EIES pour des consultations additionnelles.
- Suite aux consultations publiques sur le rapport provisoire de l'EIES, l'Emprunteur doit compléter le rapport de l'EIES en y décrivant le processus de consultations publiques suivi et ses résultats. Si nécessaire, l'Emprunteur doit tenir compte des préoccupations exprimées par les différentes parties prenantes et identifier des mesures permettant de prendre en considération ces préoccupations dans la conception et l'exécution du projet.
- L'Emprunteur poursuit les consultations auprès des parties prenantes appropriées au cours de l'exécution de projet (construction et exploitation) selon les besoins, afin de tenir compte des questions liées à l'ESS qui les affectent. La Banque exige que l'Emprunteur fasse rapport des résultats de ces consultations dans les rapports trimestriels soumis à la Banque.

Concernant la diffusion de l'information, les PEES de Déc. 2015 exigent que :

- l'accès à l'information soit basé sur les principes de divulgation maximale, du meilleur accès possible à l'information et des exceptions limitées,

- les principes de divulgation des documents soient menés pendant les différentes étapes principales du cycle du projet et en les rendant accessibles au public.

La divulgation commence assez tôt dans le processus de préparation des projets pour permettre au public, au-delà du processus obligatoire de consultation, de participer de manière active à la conception et à la mise en œuvre du projet. Cela permet aux communautés des zones de projet de faire entendre leurs préoccupations et leurs aspirations, et de récolter les bénéfices du développement relatifs au projet.

IV. ACTIVITES DE CONSULTATION PASSEES

4.1 Vue générale

Les EIES et PAR ont été réalisées sur la base d'une approche participative impliquant les populations bénéficiaires du projet et sur lesquelles le projet est susceptible d'avoir des effets négatifs et bénéfiques. Cette approche est conforme aux textes relatifs aux Etudes d'Impact Environnemental déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, aux textes réglementant la participation du public et aux exigences de la BAD. La consultation pour l'ensemble des deux périodes de réalisation du projet de construction du 4^{ème} pont d'Abidjan comprend deux phases principales : (i) concertation, information et la sensibilisation de la population ; (ii) les réunions publiques.

Le processus d'information et de consultation du public obéit à une démarche méthodique qui se décline comme suit :

- (i) présenter le Projet, ses composantes (objectifs, activités envisagées, zones d'intervention, etc.) et ses impacts ;
- (ii) recueillir les points de vue, les préoccupations et les suggestions émises au cours des différentes séances de consultation du public.

Dans le cadre du présent Projet, les séances de consultation du public ont eu pour cibles les entités ci-après :

- les acteurs principalement interpellés par la mise en œuvre des activités du Projet ;
- les élus locaux au niveau des Communes de Yopougon, Attécoubé et Adjamé (Maires, Conseillers municipaux, Directeurs technique, etc.) ;
- les organisations locales (Chefs de villages et de terre, Notables, Chefs de Quartier, etc.);
- les personnes susceptibles d'être affectées par le projet.

4.2 Procédures et modalités

La participation du public se situe dans le cadre réglementaire du Décret n°96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, en ses articles 11 et 16 et le cadre politique de la Banque Africaine de Développement.

Elle comprend quatre étapes : la réunion d'information des Autorités préfectorales, municipales et coutumières, la séance d'information, la réunion de consultation des femmes et de consultation du public et l'enquête publique.

4.3 Réunions d'information des autorités coutumières

Ce sont des séances de travail organisées par EGIS International dans les localités concernées par le Projet et, au cours desquelles il discute avec les autorités coutumières locales et les responsables des quartiers ou de communautés et d'équipements, de la consistance du projet, des parties à impliquer au processus de consultation du public et à la réalisation des enquêtes sur le terrain.

La réalisation d'un projet, comprend outre sa dimension technique, une dimension sociale. De ce fait, il fait l'objet d'une demande dans le domaine de l'environnement et du développement durable qui ne peut être conçu et traité qu'avec tous les partenaires.

Dans le cadre de ce Projet, le processus de concertation a été engagé dès les phases amont de l'élaboration des études avec les partenaires locaux et, en premier lieu, avec les élus et les populations. Cette concertation a été menée avec un triple souci de clarté, de transparence et de rigueur.

4.4 Réunions d'information des riverains

Le 20/04/2016, le Bureau d'étude EGIS International en compagnie des Représentants du Maire d'Attécoubé et Yopougon, on fait une tournée d'informations et de sensibilisations dans les quartiers concernés par le Projet. La mairie de Yopougon a réuni dans ces locaux les riverains pour une réunion d'information sur le projet de Construction du 4ème pont et des routes d'accès.

Cette réunion a permis à la mairie et au consultant de donner des informations pertinentes sur la réalisation du projet. Ce sont principalement :

- L'emprise du projet qui est de 120 mètres à Yopougon et 40 mètres d'Attécoubé et Adjamé ;
- L'identification et le recensement des personnes et des biens situés dans l'emprise du projet ;
- Les dispositions à prendre pour libérer cette emprise.

Les populations ont souhaité l'organisation de plusieurs autres rencontres pour échanger beaucoup plus amplement sur les conditions de la libération des emprises et la prise en compte de leurs préoccupations.

Photo 1 : Vues des participants à la séance d'information des riverains



Source : EGIS 2016

4.5 Réunions d'information et de lancement de l'étude

Le consultant a effectué des rencontres d'informations et de lancement de l'étude avec les autorités administratives et Municipale, ainsi que les populations riveraines de la zone d'implantation du Projet.

4.5.1 Communes d'Attécoubé et Adjamé

Le Mardi 05 Avril 2016, s'est tenue dans les communes d'Attécoubé et de Yopougon, une séance de travail entre EGIS International et les Autorités Municipales. Cette rencontre avait pour objectif majeur d'informer les autorités Municipales de la commune de Yopougon sur la consistance du projet, des activités à mener par l'équipe d'EGIS International, et préparer avec elles la réunion d'information des populations riveraines ainsi que la de consultation publique.

A l'issu de la rencontre, le consultant a organisé une réunion d'information et d'échanges avec les Populations, présidé par l'adjoint au Maire, pour la Commune ; et par le Maire d'Attécoubé en ce qui concerne la commune d'Attécoubé.

Ces rencontres ont permis à EGIS de procéder au lancement des études et indiquer aux Populations riveraines le programme des enquêtes de son équipe dans les communes ; notamment l'étude socio-économique auprès des chefs de ménages et des gérants d'activités commerciales et artisanales, ainsi que l'expertise immobilière des bâtis situés dans l'emprise du projet.

4.5.2 Commune de Yopougon

Le Mercredi 06 Avril 2016, de neuf heures trente minutes à onze heures (09h11mn à 11h00mn), dans la grande salle de Mariage, s'est tenue la réunion d'information des populations, en présence du chef de Cabinet du Maire.

Cette rencontre a permis d'apprécier l'adhésion et les craintes manifestées par communautés présentent par rapport au Projet.

Le tableau ci-après fait la synthèse des rencontres de démarrage de l'étude organisées par le bureau d'étude EGIS International

4.6 Réunions d'information des autorités préfectorales, municipales et coutumières

Ce sont des séances de travail organisées par EGIS International dans les communes concernées par le Projet et, au cours desquelles il discute avec les autorités coutumières locales et les responsables des quartiers ou de communautés et d'équipements, de la consistance du projet, des parties à impliquer au processus de consultation du public et à la réalisation des enquêtes sur le terrain.

Dans le cadre de ce Projet, le processus de concertation a été engagé dès les phases amont de l'élaboration des études avec les partenaires locaux et, en premier lieu, avec les élus et les populations. Cette concertation a été menée avec un triple souci de clarté, de transparence et de rigueur.

Dans le cadre de la présente étude, le consultant a rencontré les personnalités suivantes :

- Réunion de cadrage avec les autorités municipales (05/04/2016)
- Réunion de lancement de l'étude dans les communes de Yopougon et Attécoubé (05/04/2016) ;
- Réunion d'information et de lancement de l'étude dans la commune d'Adjamé (05/04/2016) ;
- Tournée de sensibilisation avec la Mairie d'Attécoubé dans les quartiers Boribana, Fromager, Jean Paul II en Haut (20/04/2016) ;
- Chef du village d'Adjamé village et notables (12/04/2016) et (27/04/2016);
- Chef du village d'Abidjan Santé et notables (27/04/2016)
- Chef du quartier Boribana et bureau (26/04/2016) ;
- Chef du quartier Santé 3 ou Mossikro et bureau (20/04/2016) et (27/04/2016) ;
- Chef du quartier Fromager et bureau (20/04/2016) et (27/04/2016) ;
- Chef du quartier Jean Paul II en Haut et bureau (27/04/2016) ;
- Chef du quartier Nouveau quartier Annexe et bureau (29/04/2016) ;
- Chef du quartier Doukouré et bureau (26/04/2016) ;
- Chef des quartiers Yaosséhi et Mamie Faitai et bureau (27/04/2016).

Photo 2 Vues des rencontres d'information d'Attécoubé et Yopougon



Source : EGIS 2016

4.7 Séances d'information et de consultation du public

La séance d'information et de consultation du public est une réunion au cours de laquelle les partenaires au projet échangent afin d'obtenir l'adhésion de tous. Une stratégie commune sera définie pour la mise en œuvre du projet, dans le souci de protéger l'environnement naturel et humain.

Selon la procédure en vigueur, cette réunion est organisée par le Maître d'Ouvrage assisté du Consultant en charge de la réalisation de l'EIES, sous la présidence de la plus haute autorité préfectorale de la circonscription abritant le projet, en présence des élus et des populations.

Dans le cadre de cette étude, des séances d'information et de consultations du public ont été réalisées dans chacune des communes concernées par le projet. Les résultats de ces séances sont présentés dans le présent rapport d'EIES.

4.7.1 Organisation pratique

Dans un premier temps, des séances de travail ont été organisées avec les Municipalités de Yopougon, Attécoubé et Adjamé en vue de porter à leur connaissance le projet, les objectifs de la consultation des acteurs et l'implication des Mairies dans le processus de l'EIES. Ensuite, les questions de logistiques et le plan de communication liés à l'organisation des séances d'information et de consultations du public ont été abordées et adoptées.

Au total, quatre (03) séances d'information et de consultation du public, en raison d'une séance par commune, ont été organisées respectivement à Adjamé (27/04/2016 de 9h à 12h30), Attécoubé et Yopougon (28/04/2016 de 14 h 45 à 17h).

Elles étaient placées respectivement sous la présidence, du 2^{er} Adjoint au Maire pour la Commune d'Adjamé, du premier Adjoint au Maire en ce qui concerne la commune d'Attécoubé et du Directeur des Services Techniques pour la commune de Yopougon.

Ces séances d'échange entre les populations et les gestionnaires du Projet ont vu la participation de 2 500 personnes dont 500 femmes, représentant les différents groupes sociaux et les personnes affectées. (Cf. listes des participants par localité en annexe).

Photo 3 : Vues de la séance d'information et de consultation du public au foyer de jeunes d'Attécoubé



Source : EGIS 2016

Photo 4 : Vues de la séance d'information et de consultation du public à Yopougon



Source : EGIS 2016

4.7.2 Résultats de l'information et de la consultation du public

Après les différentes présentations du projet par le représentant du Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire et la présentation des impacts du projet par le Consultant, les préoccupations des populations et des autorités administratives locales et politiques, ont porté sur plusieurs points (Cf. comptes rendus des différentes séances en annexe) dont les plus importants sont présentés comme suit :

- l'implication des habitants des quartiers et villages concernés aux études et relevés de terrain;
- les procédures et modalités d'acquisition des différents sites ;
- la procédure d'indemnisation des personnes affectés (ou de compensations des biens impactés) ;;
- l'emploi de la main-d'œuvre locale lors des travaux ;
- l'exécution rapide du Projet pour améliorer les conditions et cadre de vie des populations bénéficiaires ;
- le bon suivi des activités du Projet avec l'implication des populations ;
- etc.

4.7.3 Réponses aux préoccupations des populations

Au regard des préoccupations exprimées par les populations au cours des différentes séances d'information et de consultations du public, et ce conformément à la réglementation en vigueur en matière d'Etudes d'Impact Environnemental et Social, le Maître d'Ouvrage a pris les dispositions urgentes suivantes :

- prise du décret No 2018-232 du 28 février 2018 portant Déclaration d'Utilité Publique des zones d'implantation et de réalisation du Projet ;
- élaboration et mise en œuvre du PAR ;
- communication du calendrier d'exécution du Projet aux populations et à l'ensemble des autorités des localités concernées ;

- implication des populations, des autorités politiques, municipales et coutumières à toutes les phases d'exécution du Projet ;
- sélection de l'ONG FEREADD afin d'apporter un appui social aux PAPs.

Contacts de l'ONG FEREADD

Tel: 05460771

E-mail: fereadd@yahoo.fr

De façon particulière, il s'agira pour le Maître d'ouvrage de satisfaire aux attentes spécifiques formulées par les populations. En effet, certaines préoccupations des populations semblent tellement pertinentes telle-que les établissements scolaires et sanitaires présents dans l'emprise qu'il serait important de les prendre en compte dans le projet, ceci a été traité dans le PAR.

4.8 Avis et suggestions sur le projet

Dans l'ensemble, les populations ont donné un avis favorable sur le projet. Selon elles, ce projet leur permettra de bénéficier de plusieurs avantages (fluidité routière), de développer leurs localités et de susciter des emplois pour les jeunes. Toutefois, certaines ont émis des réserves (Adjamé village et Abidjan Santé) quant à la réalisation du projet (destruction de biens, perte de terroirs et d'identité culturelle). Pour ce faire, chacune des localités traversées par le projet a relevé les doléances suivantes :

Commune de Yopougon

Mamie Faitai¹

- Trouver un site de recasement pour les PAPs ;
- Indemniser financièrement les PAPs, pour leur permettre de reconstruire leur maison ;
- Dédommagement des populations avant le démarrage des travaux ;
- Ouvrir d'un fond d'aide à la création d'AGR, pour les femmes et les jeunes de Mamie Faitai ;

Yaosséhi

- Indemnisation financière des personnes affectées par le Projet ;
- Réinstallation des personnes affectées par avant le début des travaux ;
- Viabilisation du reste de la partie restante du quartier,
- Reconstruction des centres de santé (ASAPSU et Jean Eudes) avant le début des travaux² ;
- Etc.

Doukouré

- recaser les personnes affectées par le projet sur un site définitif³ ;
- indemniser les personnes affectées par le projet ;
- intégrer les personnes affectées par le projet dans les opérations de logements sociaux en cours ;

¹ Cette section n'est plus dans l'emprise du projet

² Traité dans le PAR section 4

³ Traité dans le PAR section 11

- emploi des jeunes du quartier ;
- etc.

Nouveau quartier Annexe

- recaser les Personnes affectées par le projet sur un terrain de 600 m² chacun ;
- un site de recasement identifié par les populations derrière la cité ADO⁴ ;
- lotissement du site identifié⁵ ;
- reconstruction des logements par les PAPs sur le site identifié ou aide financière pour la reconstruction par eux ;
- etc.

Commune d'Attécoubé

Abidjan Santé (village)

- verser au village une indemnisation forfaitaire de 2F /véhicule ;
- verser une indemnisation au démarrage du trafic;
- emploi des jeunes.

Fromager

- réduction de la voie pour limiter les dégâts ;
- indemnisation des personnes affectées par le projet ;
- emploi des jeunes ;
- construction d'une école Primaire ;
- Information et sensibilisation sur le processus et l'évolution du projet ;
- Etc.

Jean Paul II (en Haut)

- site de recasement viabilisé ;
- assainir et viabiliser tout le quartier restant ;
- emploi des jeunes ;
- construction d'école primaire, de foyer de jeunes et des aires de jeux ;
- Entretien des lampadaires.

Santé 3 /Deindé (Mossikro)

- indemniser les populations ;
- créer un site de recasement collectif des populations⁶ ;
- réinstaller les populations avant le démarrage du projet;
- payer une prime de dépaysement ;
- emploi des jeunes ;
- actualiser le coût de construction des maisons ;

Boribana

- trouver un site de recasement viabilisé pour les personnes affectées par le projet⁷ ;
- construire sur le site des équipements sociaux-éducatif, sanitaires et sécuritaires (hôpital, commissariat de police, école, etc.)
- donner de l'argent à chaque personne impacté pour reconstruire sa maison ;

⁴ Traité dans le PAR section 11

⁵ Traité dans le PAR section 11

⁶ Traité dans le PAR section 11

⁷ Traité dans le PAR section 11

- employer les jeunes de Boribana ;
- viabiliser le reste du quartier ;
- etc.

Commune d'Adjamé

Village d'Adjamé

- dévier le tracé du projet.

Aussi, plusieurs rencontres restreintes avec les autorités locales ont été réalisées, des entretiens individuels et collectifs ont été également faits auprès des populations pour les sensibiliser et les impliquer davantage dans le projet. Toujours dans l'optique d'informer les populations, plusieurs rencontres se sont déroulées en prélude des négociations avec les Personnes Affectées par le Projet (PAP) pour présenter les catégories de PAP et la procédure des négociations. Ainsi, la synthèse des périodes de rencontre ont été indiquées ci-dessous :

- Le 14 février 2018, deux séances d'information sur le PAR et sur les modalités de compensation se sont déroulées respectivement dans les locaux du foyer des jeunes de la commune d'Attécoubé et dans la salle de mariage de la mairie de Yopougon ;
- Le 20 février 2018, une séance de restitution du PAR s'est déroulée dans la salle de mariage de la mairie d'Adjamé ;
- le 12 mars 2018, s'est tenu à la salle de conférence du foyer des jeunes de la commune d'Attécoubé, une rencontre entre les personnes affectées par le projet représentées par les collectifs et l'équipe de Coordination du PTUA ;
- le 13 Avril 2018, s'est tenu à la salle de réunion de la cellule de Coordination du PTUA, une rencontre entre une délégation représentant la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé et l'équipe de Coordination du PTUA.

4.9 Réunion de la la Cellule de Coordination avec les prenantes

4.9.1 Adjamé-Village

Le Vendredi 13 Avril 2018, s'est tenu à la salle de réunion de la cellule de Coordination du PTUA, une rencontre entre une délégation représentant la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé⁸ et l'équipe de Coordination du PTUA. Débutée à 9h30, elle s'est achevée à 11h35.

Ont pris part à cette rencontre :

- **Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé**
 - Mr Diombakoi Severin
 - Mr Koutouan Jérôme
 - Mr Djiosse Amos
 - Mr Mouandan Lucien

⁸ Délégation composée des représentants des PAPs. Il s'agit d'un cadre villageois avec une organisation qui repose sur les délégations

- Mr Atto louis
- Mr N'Samin Germain
- Mr Koutouan Atcha Abraham
- Mr Anokré Noel
- Mr Aké Esaie
- Mr Bessikoi Timothé
- Mr Angranssey grégoire
- Mr Akosso Mobio
- Mr Abré Yves
- Mr N'Koumo Jacques
- Mr Tilo André

- **Cellule de Coordination du PTUA**

- Mr Ouattara Issa
- -Mr Diarrasouba Fousseni
- Mr Guey Gilbert
- Mr Iro Marius

- EGIS

- Mr Gbéllé

Ordre du jour

Un seul point était à l'ordre du jour à savoir la présentation du projet de construction du 4^{ème} pont à la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé.

Déroulement de la réunion

A l'entame de la rencontre le Coordonnateur du PTUA a souhaité la bienvenue à la délégation représentant la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé Village. Il a ensuite présenté le contexte de cette réunion qui s'inscrit dans le cadre des rencontres initiées par la Cellule de Coordination du PTUA en vue de présenter le projet aux populations impactées et de susciter par la suite leur adhésion et implication à la mise en œuvre du projet.

A la suite du Coordonnateur du PTUA, un membre de la délégation de la Communauté villageoise conduite par le Chef Adjoint, a pris la parole pour féliciter le Coordonnateur du PTUA pour cette initiative. Selon lui, plusieurs tentatives ont été entreprises par la Communauté villageoise depuis 2016 pour rencontrer les autorités en vue d'obtenir plus d'informations sur ce projet et échanger sur les préoccupations des villageois ; malheureusement aucune tentative n'a pu aboutir. Pour rappel, un document retraçant toutes les préoccupations et requêtes des villageois avait été remis aux autorités qui jusqu'à ce jour n'ont pu faire de retour à la Communauté villageoise.

Cette première rencontre (Avril 2018) qui jette les bases d'une négociation avec la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé permettra d'avoir de plus amples informations sur ce projet.

Le Coordonnateur a présenté les aspects techniques du projet, les méthodes de calcul des compensations (ayant partagé le PAR), enfin ces présentations se sont suivies d'échanges pour une meilleure compréhension des participants.

(i) Présentation technique du projet

Monsieur Diarrassouba Foussemi, Chef d'Unité Ouvrage d'Art au PTUA a fait la présentation technique du projet après l'adoption par l'assemblée de la méthodologie proposée par le Coordonnateur du PTUA. Sa présentation a été axée sur le type d'ouvrage au niveau de chaque commune (Yopougon, Attécoubé et Adjamé) traversée par le projet ; les emprises du projet au niveau de chaque commune, les limites des emprises, l'état d'avancement du projet et enfin le calendrier de mise en œuvre des activités. Suite à la présentation du Chef de l'Unité Ouvrage d'Art du PTUA, la délégation de la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé a voulu savoir si le projet a tenu compte dans sa conception des requêtes qui ont été formulées dans le document transmis par leur communauté aux autorités.

L'un des points essentiels de leurs requêtes étant la déviation du projet au niveau du village d'Abidjan-Adjamé. Malheureusement après cette présentation, il constate que cette requête n'a pas été prise en compte. De ce fait, ils s'opposent à la mise en œuvre de ce projet vu la non prise en compte de l'entièreté de leurs requêtes et l'absence de la consultation de la population lors de la conception de ce projet. Sur ce point, le Coordonnateur du PTUA a tenu à faire des précisions.

La requête portant sur la déviation souhaitée par la Communauté villageoise a été examinée par les experts du projet. Cependant, il n'était pas possible techniquement de faire cette déviation car avec il était impossible de faire une voie express qui puisse revenir sur l'Indenié. C'est ce qui explique en partie cette décision ne prenant pas en compte cette requête.

Concernant les consultations des populations dans le cadre de ce projet, le Coordonnateur a tenu à informer la Communauté villageoise présente que la consultation des populations impactées est un volet très important dans le cadre de ce projet. Aucune activité ne peut être exécutée sans que les populations impactées aient été consultées au préalable et qu'un accord soit trouvé entre le PTUA et les populations. Les consultations ont déjà démarré depuis le mois d'Avril 2016 avec les populations impactées dans les communes de Yopougon et Attécoubé. Vu la spécificité de la commune d'Adjamé, la Cellule de Coordination du PTUA avait décidé d'entreprendre les consultations avec la population d'Adjamé en dernière position.

Aussi, la Cellule de Coordination du projet a reconnu au cours des échanges, une insuffisance de communication autour du Projet de Transport Urbain d'Abidjan. Cela est dû au fait que le projet a été confié à différentes structures par moment. C'est pour pallier à cette insuffisance de communication que la Coordination a qui est confiée désormais la gestion de ce projet, a initié ces rencontres d'échanges avec les populations.

Au cours des échanges, la Communauté villageoise a émis des réserves quant aux respects des engagements pris par l'Etat pour l'indemnisation des populations et les aménagements collectifs au profit des communautés. Elle a donné pour exemple la non tenu des engagements pris par l'Etat lors de la construction de la voie triomphale. Elle a aussi évoqué un autre exemple des lots qui ont été pris par la gendarmerie au niveau d'Angré sans compensations des populations.

La Coordination du projet a tenu à rassurer la Communauté villageoise sur cette question. Tous les engagements pris dans le cadre de ce projet seront respectés et les compensations seront faites.

Les partenaires au développement impliqués dans ce projet y tiennent et des missions de supervisions sont faites par les bailleurs pour s'assurer du respect des engagements et de la mise en œuvre des mesures de compensation.

Prenant la parole à la suite du Coordonnateur du PTUA, Monsieur Koutouan Jérôme, le président du Comité mis en place dans le village d'Abidjan-Adjamé pour la gestion et le suivi du projet de construction du 4^{ème} pont a souhaité que l'on ne s'attarde pas pour le moment sur les questions liées à la compensation. Leur présence à cette réunion est d'obtenir plus d'informations sur le projet et de donner leur position actuelle par rapport à la mise en œuvre de ce projet.

Cette position qui est aussi celle de la Communauté qui les a mandatés est de demander aux autorités de procéder à une déviation de ce projet au niveau du village d'Abidjan-Adjamé. Aussi, la Communauté souhaiterait que cette position soit portée à la connaissance du Ministère des Infrastructures Economiques. Néanmoins, la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé reste ouverte à toute forme de rencontres et de négociations.

Pour conclure sur ce point, la délégation a recommandé à la Cellule de Coordination du PTUA de démarrer le plus tôt possible les échanges avec les populations du village d'Abidjan-Adjamé.

(ii) Présentation des méthodes de calcul des compensations

La seconde présentation sur les méthodes de calcul des compensations n'a pu se faire car la Communauté villageoise a souhaité qu'elle soit programmée plus tard. Elle a été tenue le 8 juin 2018, et le PAR a été partagé.

Résolution

Au terme des échanges, il a été conclu ce qui suit :

- Informer le Ministère des Infrastructures Economiques de la position actuelle de la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé ;
- Organiser une rencontre entre la chefferie du village d'Abidjan-Adjamé et le Ministère des Infrastructures Economiques ;
- Organiser une rencontre entre l'expert Environnementaliste du PTUA et le Comité mis en place au niveau du village d'Abidjan-Adjamé pour la gestion du projet de construction du 4^{ème} pont en vue de recueillir les préoccupations et les aspirations de la population du village d'Abidjan-Adjamé ;
- Organiser des rencontres d'échanges entre le PTUA et la Communauté villageoise d'Abidjan-Adjamé le plus tôt possible.

Autres rencontres avec le village d'Adjamé :

Date : 8 juin 2018	Heure de Début : 10h 20 Heure de Fin : 12h 22	Lieu : Salle de réunion Chefferie Adjamé Village
Organisme initiateur	Cellule de Coordination du PTUA	
Président de la réunion	Chef d'Adjamé Village	

Représentant(s) de l'AGEROUTE	GUEY Gilbert, Environnementaliste PTUA, <i>Chef de délégation</i>
Participants	Cf. liste de présence
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de Transport Urbain d'Abidjan 2. Echange sur les doléances. 3. Divers
Relevé des conclusions	<p>1. Projet de Transport Urbain d'Abidjan</p> <p>Après les civilités traditionnelles, l'Environnementaliste de PTUA a pris la parole pour indiquer les raisons de la rencontre. Il a rappelé les conclusions de la rencontre du 30 mai 2018 avec le Coordonnateur ; à cet effet, il a été décidé que l'équipe de la Coordination échange régulièrement sur les points des doléances en vue de trouver une solution.</p> <p>Il a expliqué le tracé comme solliciter par la chefferie d'Abidjan Village et donner les raisons techniques. Il a signifié qu'un décret de Déclaration d'Utilité Publique a été signé par le Président de la République.</p> <p>Suite à l'explication de l'Environnementaliste, la communauté villageoise a posé le problème de la voie Triomphale, refusé que le tracé passe par Adjamé Village et demandé à voir le tracé en plan de la construction à la prochaine rencontre.</p> <p>En réponse aux préoccupations, l'Environnementaliste du PTUA a répondu que sur le plan technique, le tracé est définitif et qu'il est disposé à faire une présentation à une prochaine rencontre.</p> <p>2. Echange sur les doléances</p> <p>L'Environnementaliste a souhaité que les doléances relatives aux impacts socio-économiques soient analysées afin de trouver une solution idoine.</p> <p>La Communauté villageoise souhaite que le patrimoine culturel dont les résidences du Chef Suprême des Bidjan, NANGUY Abrogoua, du Chef KAKOU Abrogoua Augustin et du Chef actuel N'GBOBA Simon soit restauré si la construction du 4^{ème} pont d'Abidjan affecte ces domiciles.</p> <p>Elle propose également que la voie principale du village soit réhabilitée afin que la plus grande fête culturelle Fatchoué, fête de génération puisse se tenir car l'avenue Reboul sera élargie et ne pourra plus être utilisée pour la cérémonie.</p> <p>L'Environnementaliste a pris bonne note et a suggéré que les discussions puissent continuer à la prochaine rencontre.</p> <p>3. Divers</p>

	Aucun point n'ayant été abordé dans les divers le Chef d'Abidjan Village a levé la séance.
Diligences	Aucune diligence
Opportunités pour l'AGEROUTE	Néant
Observations	Néant

Date : 13 Juillet 2018	Heure de Début : 9h 00 Heure de Fin : 12H 30	Lieu : Salle de réunion Chefferie Adjamé Village
Organisme initiateur	Cellule de Coordination du PTUA	
Président de la réunion	Adjoint au Chef d'Adjamé Village	
Représentant(s) de l'AGEROUTE	GUEY Gilbert , Environnementaliste PTUA, <i>Chef de délégation</i> AUGOU Marie Solange , Sociologue PTUA, membre OUATTARA Yétémy , Agent de bureau PTUA, membre YAPO Cédric , Stagiaire, observateur	
Participants	Cf. liste de présence	
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> 4. Présentation du tracé 5. Requêtes (publication de la liste des PAPs et délimitation de l'emprise). 6. Divers 	
Relevé des conclusions	<p>4. Présentation du tracé</p> <p>Le porte-parole de la chefferie ouvre la rencontre par des salutations en langue Ébrié et demande les nouvelles. Il précise que cette rencontre était prévue et se réjouit de l'effectivité de cette rencontre.</p> <p>M. Guey Gilbert, Environnementaliste, a présenté la délégation du PTUA composée de Mme. Marie Solange Augou sociologue, M. Yapo Cédric stagiaire et de Mlle. Ouattara Yetemy agent de bureau.</p> <p>Par la suite les membres de la chefferie se présentent à leur tour.</p> <p>Après les civilités, M. Guey rappelle brièvement les échanges passés et le contenu des échanges de la dernière réunion. Il a expliqué le tracé du pont qu'il a appuyé par un élément visuel.</p> <p>Le chef adjoint prend la parole afin de remercier M. Guey de ses rappels, ajoute que les points évoqués sont importants mais qu'il y a des points sur lesquels les parties doivent encore discuter et s'entendre.</p>	

	<p>Les différents endroits touchés par la construction du 4^{ème} pont sont évoqués par M. Guey, tout comme les échelles, les caractéristiques, les spécificités et les dimensions même de la voirie.</p> <p>Les membres de la chefferie ont posé des questions sur l'exposé de M. Guey afin de mieux comprendre.</p> <p>La parole est donc reprise par les membres de la chefferie pour faire leurs doléances. En guise de doléances, c'est plutôt des récriminations contre la construction de la route qui était à l'ordre du jour. Ils ont par la même occasion évoquée les différentes rencontres qu'ils ont eues avec le BNETD à propos de la construction de la route et qui n'ont pas abouti. Ils trouvent que c'est un manque de respect du BNETD vis-à-vis d'eux. En effet, au cours de ces rencontres des doléances ont été émises par la communauté villageoise, ces doléances n'ont pas eu de suite. Cela a créé une crise de confiance. Donc la communauté n'est plus prête à se laisser faire.</p> <p>Au cours des échanges, les notables ont marqué leur indignation sur le fait que la route passe dans leur village. Pour eux, c'est inadmissible, ils ne veulent pas de cette route disent-ils, ils ont fait trop de concession, ils ont cédé beaucoup de leur terre à l'Etat. S'ils acceptent que la route passe dans le village, elle va détruire leur village.</p> <p>Pour conclure avec la prise de parole des membres de la chefferie, l'adjoint du Chef du village prenant la parole est allé dans le même sens que les notables pour dire qu'ils ne veulent pas de la route, que le tracé de la route soit changé.</p> <p>Après les avoir écouté les membres de la CCPTUA ont dit qu'ils ont pris bonne note et qu'ils transmettront les doléances aux autorités compétentes.</p> <p>1. Requêtes (publication de la liste des PAPs et délimitation de l'emprise).</p> <p>Ajourné pour cause de position radicale de la communauté villageoise</p> <p>5. Divers</p> <p>Ajourné pour cause de position radicale de la communauté villageoise</p>
Diligences	Aucune diligence
Opportunités pour l'AGEROUTE	Néant
Observations	Les échanges ont été suspendus pour cause de positions radicales de la communauté villageoise

4.9.2 Yopougon

L'an deux mille dix-huit, et le mercredi 14 février, de quinze heures dix minutes (15 h 10 mn) à dix-sept heures trente-huit minutes (17 h 38 mn), s'est tenue dans la grande salle de mariage de la mairie de Yopougon, une séance de présentation du PAR du 4^{ème} pont et de ses accès routiers.

Ordre du jour :

- Présentation générale du projet,
- Présentation technique du projet,
- Présentation des résultats du PAR,
- Echanges.

Objectif de la rencontre

L'objectif assigné à cette rencontre était essentiellement d'informer et de créer un cadre d'échanges avec les PAP's et les différentes parties prenantes en vue de recueillir leurs avis, suggestions, préoccupations et d'y apporter des réponses, et aussi d'échanger sur les modalités de compensation et de réinstallation des PAPs

Etaient présents

Pour le compte de la préfecture d'Abidjan :

- Monsieur KOUAKOU Michel, Sous-Préfet d'Anyama.

Pour le compte de l'AGEROUTE :

- Monsieur OUATTARA Issa, Coordonnateur PTUA/AGEROUTE.
- Monsieur GUEY Gilbert, Environnementaliste PTUA/AGEROUTE.
- Monsieur DIARRASOUBA Fousseni, Ingénieur Ouvrage d'Art PTUA/AGEROUTE.
- Mme AGBIDI Marie-Thérèse, Assistante PAR, AGEROUTE/PTUA.

Pour le compte du MIE :

- Monsieur TAHI Emmanuel, CAT MIE

Pour le compte du MEF :

- Mme LATTE Denise, Agent comptable PTUA.

Pour le compte de la commune de Yopougon

- YEO Adama, Directeur technique de la mairie ;
- Les chefs de quartier ;
- Les PAP's. (Voir liste de présence ci-jointe).

Pour le compte du consultant :

- Monsieur GBELLE Marc, consultant PAR/EGIS ;
- Monsieur SERI Dorgelès, assistant du consultant ;
- Mlle COFFY Flora, Assistante du Consultant,
- Mlle TIE Flavienne, Assistante du Consultant,
- Mlle GBELLE Dominique ; Assistante du Consultant,
- Mlle OULAI Mireille, Assistante du Consultant,
- Mlle N'GUESSAN Marie-Chantal, Assistante du Consultant,
- Monsieur KOUASSI Mathias, Assistant du Consultant,
- Mlle GUIHI Christina, Assistante du Consultant,
- Monsieur COULIBALY Adama, Assistant du Consultant,
- Monsieur YAO Martial, Assistant du Consultant.

Pour le compte de l'ONG

- Monsieur LOUKOU Koffi Jules, PCA ONG FERREAD ;
- Monsieur BAHY Maxime Chargé de projet ONG FERREAD.

Présentations-échanges et discussion

La rencontre a commencé par les civilités faites par Monsieur SERI Dorgelès maître de cérémonie qui a présenté la table de séance avant de passer la parole à Monsieur YEO Adama D.T. de la mairie qui présidait la rencontre.

Intervenants	Résumé de l'intervention
1- Informations	
Mr YEO Adama D.T. de la Mairie de yopougon	A fait les civilités et a donné l'objet de la rencontre A souhaité que tout se passe dans le calme et qu'elle n'était pas la dernière, avant de passer la parole aux différents intervenants.
Mr OUATTARA Issa, coordonnateur PTUA/AGEROUTE	Dans son introduction, il a fait les civilités et a remercié tous les participants pour leur présence à cette rencontre. A d'entrée, dit que la présentation du projet allait se faire en 3 phases : <ul style="list-style-type: none">- Situation du cadre de la réunion c'est à dire l'explication du projet;- Eclairer sur les réclamations des PAP ;- La phase des questions et des échanges. A indiqué que toutes les portes sont ouvertes pour recueillir toutes réclamations et avoir des réponses. Après sa brève intervention a passé la parole à Monsieur DIARRASSOUBA de l'AGEROUTE pour sa présentation.
Mr DIARRASSOUBA Fousseny de l'AGEROUTE	A fait la présentation power point de l'insertion du projet dans la commune sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none">• Les caractéristiques du projet

Intervenants	Résumé de l'intervention
	<ul style="list-style-type: none"> • Quelques particularités du projet • Principaux ouvrages à réaliser dans la commune • Quelques images de l'infrastructure projetée <p>Après la projection, la parole a été donnée à Monsieur GBELLE Marc Consultant EGIS pour sa présentation.</p>
Mr GBELLE Marc Consultant EGIS	<p>A, dans sa présentation power point, donné la méthodologie du travail sur le terrain et a donné les résultats du Plan d'Action et de Réinsertion (PAR).</p> <p>A présenté les résultats du PAR (Plan d'Action et de Réinstallation) selon les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • objectifs, méthodologie et principes du PAR • résultats provisoires des enquêtes • responsabilité organisationnelle • gestion des plaintes et recours • recommandations • financement du PAR <p>A précisé que tous ceux qui n'ont pu être recensés lors des différentes phases de l'enquête socioéconomique sur le terrain, le seront dans l'étude complémentaire qui aura lieu très bientôt⁹.</p>
Mr YEO Adama D.T.de la mairie	A ouvert les échanges avec les PAP.
2- Echanges	
Réactions et propositions des Populations	
Mr OKOU TRAORE (représentant du quartier LEM2)	A voulu savoir que deviendra la mosquée de Doukouré après le passage de la route. Il veut savoir également si les habitants du quartier LEM2 ont été recensés car il n'a pas personnellement été recensé.
Mr BAH J. Narcisse (Journaliste d'investigation- quartier Yaosehi)	A voulu savoir pourquoi la BAD travaille avec 3000 personnes comme employés sur le chantier de construction de la route et non pas les 4000 personnes impactées par le projet du 4 ^{ème} pont. Il a souligné qu'il y a un manque de communication autour du projet, est-ce pour un problème politique ?
Mme IRIE Lou Victorienne (quartier fromager)	A voulu savoir si elle est impactée car les bâtis se trouvant à gauche et à droite de sa maison portent des numéros identifiants
Mr GORE Bi Honoré	Il a souligné le fait que son nom ne figure pas sur la liste des PAPs affiché.
Réactions de la table de séance	
Mr OUATTARA Issa, coordonnateur PTUA/ AGEROUTE	Il a remercié l'assistance pour le temps qu'elle a accordé durant la présentation du projet et des résultats. Il a indiqué que c'est Mr GBELLE qui connaît mieux le terrain alors il apportera plus de détails aux préoccupations.

⁹ Il s'agit des omissions qui sont traités par le mécanisme de gestion des plaintes, aucun recensement complémentaire a celui de Février 2018 n'a été fait à ce jour

Intervenants	Résumé de l'intervention
	<p>Il a rassuré que la mosquée restera si elle n'est pas impactée mais certains fidèles impactés seront obligés de partir. Il a invité chacun à consulter la liste des PAP affiché. Si son nom ne figure pas sur la liste qu'il approche la cellule qui sera bientôt installé dans les locaux de la mairie pour signaler son cas.</p> <p>Répondant à Mr BAHI J. Narcisse, Mr Issa OUATTARA l'a informé que le manque de communication n'est pas un problème politique. Le projet est un projet de développement, ce n'est pas pour appauvrir la population. Pour les cas d'omission que la population attende l'installation de la cellule d'exécution pour remonter l'information auprès d'elle.</p>
Mr GBELLE Marc Consultant EGIS	<p>Il a souligné qu'un rapport a été déposé compte tenu des menaces tenues à l'encontre des enquêteurs lors de la phase d'identification à LEM2. On attend que la situation se calme.</p> <p>Répondant à Mr BAHI j. Narcisse, Mr GBELLE l'a informé que le nombre de 3000 personnes est plutôt le nombre d'employés impactés identifié dans l'emprise du projet et non le nombre de travailleurs qui seront employés sur le chantier durant la phase de construction de la route et des échangeurs dans la commune de Yopougon.</p>
Deuxième Réactions et propositions des populations	
Mr Adama DIOMANDE (Chef de Doukouré)	A voulu savoir si un huissier de justice peut déloger la population de Doukouré. Il a porté à la connaissance des autorités qu'un huissier de justice s'est présenté dans son quartier pour défendre les intérêts de son client qui serait le propriétaire d'une parcelle.
Mr KONATE Sidiki (habitant de Doukouré)	A voulu savoir s'il est concerné par la séance car sur son reçu d'identification il est écrit 5 ^{ème} pont or la rencontre parle du 4 ^{ème}
Maman KIPRE Mélanie (habitante de Yaosehi)	S'est interrogé à quand le début des déguerpissements
Mr Cavally DIOMANDE	Il a souhaité obtenir la date des indemnités et la date du début des déguerpissements.
Mr MEITE Lacina (Chef quartier Lonaci)	<p>Il a souhaité que tous les chefs de quartiers impactés par le projet du 4^{ème} pont aient des moyens afin de poursuivre la communication à la base dans les quartiers. Que l'Etat leur donne la possibilité de réhabiliter les quartiers.</p> <p>Il a porté à la connaissance des autorités que l'ensemble des chefs des différents quartiers impactés ont des contacts pour l'obtention d'espaces autour d'Abidjan pour relocaliser les déguerpis.</p> <p>Il a voulu savoir si les déguerpis auront un site de recasement</p> <p>Il souhaiterait que tous les chefs de quartiers soient partie prenante dans certains conflits au niveau de la mairie pour les problèmes concernant le foncier, les maisons, les terrains nus en rapport avec leur quartier.</p>
Deuxième Réaction de la table de séance	

Intervenants	Résumé de l'intervention
<p>Mr OUATTARA Issa, coordonnateur PTUA/ AGEROUTE,</p>	<p>Il a rassuré Mr Adama DIOMANDE que cet huissier n'est pas en rapport avec le projet du 4^{ème} pont. Il leur a signalé de remonter l'information auprès de la cellule.</p> <p>Il a noté qu'il est heureux qu'il existe une telle bonne organisation au niveau des différents quartiers impactés. Cela permettra de bien véhiculer les messages. Il verra comment les aider à obtenir des moyens afin de bien communiquer avec leurs populations.</p> <p>Il a relevé que le 5^{ème} pont était celui qui porte aujourd'hui le nom de 4^{ème} pont car il y avait urgence de construire le 5^{ème} pont compte tenu du flux de circulation plus dense entre Yopougon et Adjamé. Il n'est pas conservable qu'un pont porte le nom de 5^{ème} pont quand le 4^{ème} n'existe pas encore.</p> <p>A signalé que la date butoir pour la libération de l'emprise est juillet 2018¹⁰ mais cela est un processus qui prend en compte l'identification des PAPS, la négociation, l'indemnisation etc...</p>
Troisième Réactions et propositions des populations	
<p>Mr DOUA Prosper (chef DAN Doukouré)</p>	<p>Il a voulu savoir qu'est-ce qu'on réserve à ceux qui ne sont pas dans l'emprise du projet du 4^{ème} pont.</p>
<p>Mr BAOU Maurice (habitant de Doukouré)</p>	<p>A conseillé aux autorités de respecter leur engagement, de réaliser tous les engagements pris devant la population.</p>
<p>Mme COULIBALY Djénéba (habitante du quartier Gbamanan)</p>	<p>Elle a noté qu'elle n'a pas été identifiée, durant la phase d'identification les enquêteurs lui disaient à chaque fois qu'il n'y avait plus de fiche lorsqu'ils atteignaient sa maison.</p>
<p>Mr Denis KOUAKOU (habitant de Yaosehi)</p>	<p>A voulu savoir le sort des propriétaires à qui les locataires refusent de payer le loyer depuis la phase d'identification en 2016.</p>
<p>Mr KOUADIO K. Marius (habitant de Yaosehi)</p>	<p>Il a noté que sa maison ne porte pas de numéro d'identification.</p>
<p>Mme BAMBA (habitante de LEM)</p>	<p>Elle a noté qu'elle a perdu son reçu d'identification</p>
<p>Mr AMPEU Alexis (habitant de toit rouge cité SGBCI)</p>	<p>Il a voulu savoir à qui s'adresser pour se faire identifier.</p>
<p>Mr ADOU Marcel (chef central de Yaosehi)</p>	<p>Il a relevé que presque tous les anciens locataires sont partis après la phase d'identification en 2016. La majorité de ceux qui habitent les maisons sont de nouveaux locataires.</p> <p>Il a voulu connaître l'ONG qui a été choisi pour le 4^{ème} pont.</p>

¹⁰ La date butoir d'éligibilité au PAR est février 2018 comme mentionné dans le PAR, tandis que la date butoir de juillet 2018 est la date butoir prévue pour la libération effective des emprises à Yopougon. Ces différentes dates butoir ont été communiquées aux PAPS

Intervenants	Résumé de l'intervention
Mme DOUKOURE Cécile	A voulu savoir si ceux ayant déménagés mais possédant un reçu d'identification sont pris en compte par le projet.
Troisièmes Réaction de la table de séance	
Mr OUATTARA Issa, coordonnateur PTUA/ AGEROUTE	Il a rassuré la population en ce qui concerne les parcelles restantes, des études seront faites pour choisir quels d'aménagements est bénéfique en collaboration avec la mairie Il a demandé que les habitants des quartiers impactés fassent confiance au gouvernement. Les bailleurs qui accompagnent l'Etat de COTE D'IVOIRE font des audits. Le pays respectera ses engagements Il a rassuré ceux ayant perdu leur reçu en notant qu'une base de données contenant toutes les informations sur chacun est disponible.
Mr GBELLE Marc Consultant EGIS	Il a rassuré ceux qui sont parti des quartiers impactés qu'ils sont pris en compte dans l'indemnisation car leur déménagement des quartiers est dû au projet du 4 ^{ème} pont. Il a demandé aux propriétaires terriens de consolider les documents en rapport avec leur parcelle. Il a conseillé aux huissiers de justice d'approcher la cellule pour consolider leur position.
Mr LOUKOU Koffi Jules PCA ONG FERREAD	Il a présenté son ONG ainsi que sa mission qui est de suivre les PAP pour savoir si ces derniers ont été bien indemnisés selon la perte de chacun.
DIVERS	
Mr YEO Adama D.T.de la mairie	Ces propos ont été appuyés par Monsieur le représentant du Maire, invitant la population à se faire identifier Au nom du Maire de la commune de Yopougon, a remercié les membres des différentes délégations et les PAP qui ont pris part à la réunion. A invité la population à en faire sienne ce projet en vue de sa réussite dans l'intérêt général. A clos la séance tout en réitérant ses remerciements, puis, il a levé la séance à 17heures 38minutes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h38mn.

Photo 5 : photos de la consultation publique à Yopougon



Vue des interventions des PAP



Vue de la table de séance.



Vue de la présentation de Mr DIARRASSOUBA et de Mr GBELLE

4.9.3 Adjamé (commune)

Le mardi 20 Février 2018, de 10 h 05 min à 12 h 53 min, s'est tenue dans la salle de mariage de la mairie d'Adjamé, une séance d'Information et de Consultation du Public relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet de construction du 4^{ème} pont et de ses accès routiers.

Ordre du jour :

- Présentation générale du projet,
- Présentation technique du projet,
- Présentation des résultats de l'EIES, PAR,
- Echanges.

Objectif de la rencontre

L'objectif assigné à cette rencontre était essentiellement d'informer et de créer un cadre d'échanges avec les PAPs et les différentes parties prenantes en vue de recueillir leurs avis, suggestions, préoccupations et d'y apporter des réponses car le projet n'a pas pour but de spolier les populations, mais plutôt de les aider en améliorant leurs conditions de vie.

Etaient présents :

Pour le compte de l'AGEROUTE :

- Monsieur OUATTARA Issa, Coordonnateur PTUA/AGEROUTE.
- Monsieur GUEY Gilbert, Environnementaliste PTUA/AGEROUTE.
- Monsieur DIARRASOUBA Fousseni, Ingénieur Ouvrage d'Art PTUA/AGEROUTE.
- Mme AGBIDI Marie-Thérèse, Assistante PAR, PTUA/AGEROUTE

Pour le compte du MIE :

- Mme LATTE Denise, Agent comptable PTUA.

Pour le compte de la commune d'Attécoubé:

- Monsieur ISSA Sanogo, 2^{ème} Adjoint au maire ;
- Monsieur TOURE Youssouf, Sous-directeur Mairie
- Les chefs de quartier ;
- Les PAPs.

Pour le compte du consultant :

- Monsieur GBELLE Marc, consultant PAR/EGIS ;
- Mlle GBELLE Dominique, Assistante du Consultant, Maitre de cérémonie ;
- Mlle OULAI Mireille, Assistante du Consultant,
- Mlle N'GUESSAN Marie-Chantal, Assistante du Consultant,
- Monsieur KOUASSI Mathias, Assistant du Consultant,
- Monsieur COULIBALY Adama, Assistant du Consultant,
- Monsieur YAO Martial, Assistant du Consultant.

Pour le compte du BNETD :

- Mlle OUATTARA Biba, sociologue chargée d'étude.

Pour le compte de l'ONG

- Monsieur BAHI Maxime Chargé de projet ONG FEREADD
- Monsieur YAO Koffi Marcel, chargé de programme ONG FEREADD

Présentations-échanges et discussion

La rencontre a commencé par les civilités faites par Monsieur ISSA Sanogo, 2^{ème} Adjoint au maire qui présidait la séance avant de passer la parole à Monsieur OUATTARA Issa, Coordonnateur PTUA/AGEROUTE.

Intervenants	Résumé des interventions
1- Introduction	
M.OUATTARA Issa, Coordonnateur PTUA/AGEROUTE	<p>A dans son introduction fait les civilités et a donné l'objet de la rencontre A souhaité que tout se passe dans le calme et que l'objectif assigné à ce projet n'est pas de spolier les populations, mais plutôt de les aider en améliorant leurs conditions de vie.</p> <p>A après sa brève intervention, passé la parole à Monsieur DIARRASSOUBA de l'AGEROUTE pour sa présentation</p>
Monsieur DIARRASSOUBA Fousseni de l'AGEROUTE	<p>A fait la présentation power point de l'insertion du projet dans la commune sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques du projet • Quelques particularités du projet • Principaux ouvrages à réaliser dans la commune • Quelques images de l'infrastructure projetée <p>Après la projection, la parole a été donnée à Monsieur GBELLE Marc Consultant EGIS pour sa présentation.</p>
M. GBELLE Marc Consultant EGIS	<p>A, dans sa présentation power point, donné la méthodologie du travail sur le terrain et a donné les résultats du Plan d'Action et de Réinsertion (PAR). A présenté les résultats du PAR (Plan d'Action et de Réinstallation) selon les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • objectifs, méthodologie et principes du PAR • résultats provisoires des enquêtes • responsabilité organisationnelle • gestion des plaintes et recours • recommandations • financement du PAR. <p>Après sa présentation, le maitre de cérémonie Mlle GBELLE Dominique a ouvert les séries de questions avec les PAP.</p>
2- Echanges	
M. AGNISSAN propriétaire Adjamé	<p>A dans son intervention, mentionné que les propriétaires étaient organisés en comité de suivi, qui a organisé plusieurs séances de travail dont les rapports ont été déposés à la mairie.</p> <p>A noté que la population d'Adjamé ne reconnaît pas les résultats de l'enquête concernant les attentes données par M.GBELLE dans sa présentation.</p> <p>A continué en disant qu'Adjamé est d'accord pour le projet mais pas pour l'emprise car elle est bondée de commerçant.</p>

Intervenants	Résumé des interventions
	<p>A crié son désarroi, quel est ce pays qui n'a pas d'histoire alors que dans les autres pays il y a des endroits qui sont dits lieux historiques de commerce.</p> <p>A exigé étant donné que la zone terre rouge est dotée de beaucoup d'intellectuels, que l'Etat revoie le tracé et qu'il aille vers les zones de servitudes situées vers SEBROCO et que la voie bondée de commerçants soit laissée. Cela rendrait plus beau le quartier.</p> <p>A mentionné que le comité a envoyé assez de courriers au Directeur de Cabinet du ministre qui sont restés sans réponses.</p> <p>A demandé que devient la mosquée qui reçoit plus de 4000 musulmans ?</p> <p>A terminé en disant que l'Etat réfléchisse un peu et qu'il pense à la population en déportant le projet au quartier sud.</p>
M. EKISSI représentant les PAP au comité de suivi	<p>A fait une proposition en disant que concernant la trémie, le côté cité RAN, les populations ne sont pas informées. Alors que les transactions doivent s'arrêter mais beaucoup continuent de faire ces transactions. Donc que la distance de cette trémie soit connue pour que les PAPs dans cette emprise soient connus.</p>
M. KAMIN Romain commerçant	<p>A d'entrée remercié la BAD qui a un caractère très humaniste car elle n'a pas accepté le terme précaire.</p> <p>A demandé à quel moment le dédommagement se fera vu que les travaux commencent en mars ?</p> <p>A précisé que les locataires de boribana ont eu 230.000F¹¹. Qu'avec les 230.000F peut-on s'installer ailleurs ? Que l'Etat a décidé d'améliorer nos conditions de vie, qu'il le fasse.</p> <p>A souligné qu'étant donné que les commerçants participent à l'économie du pays, ils doivent être associés à certaines rencontres et qu'ils discutent ensemble des termes de négociations.</p>
Mme BERAT Sophie	<p>A dit que les impôts se payaient le 1^{er} Mars. Mais que seul le service des cadastres est informé du déguerpissement. Quelles solutions trouver alors que les travaux commencent en mars¹² ?</p>
M. YAPO Fernand habitant à Adjamé	<p>A dit que le BNETD a été encadré pour faire le travail. Mais que la population ne souhaite pas partir de leur site, ne sont pas prête à partir pour parler de réinstallation. Que la population a écrit au ministre de ce qu'elle veut demeurer dans sa maison et que leur quartier soit dévié comme pour certains dans le projet du 3^{ème} pont.</p>
Réponses à la première série de questions	
M. OUATTARA Issa coordonnateur PTUA/AGEROUTE	<p>A remercié les uns et les autres.</p> <p>A souligné que les échanges doivent se faire sans tension car l'occasion est offerte à chacun de s'exprimer.</p> <p>A répondu qu'il était heureux que les populations soient organisées mais qu'il lui revenait que des courriers étaient déposés dans les différents ministères. Que ce n'est pas la bonne manière. Que les différents comités doivent saisir le comité de suivi pour que chacun s'exprime et que des solutions soient trouvées.</p> <p>A précisé qu'il a participé à plusieurs projets en occurrence le projet du 3^{ème} pont et que les aspirations des populations sont prises en compte, même les histoires.</p> <p>A répondu concernant la mosquée que des aménagements seront faites et que des audits de sécurité seront mises en place.</p>

¹¹ Les principes de compensation retenus sont dans le PAR

¹² C'était des prévisions de date qui ont évolué depuis suite à des contraintes techniques au niveau de la maîtrise d'ouvrage. Les travaux n'ayant toujours pas commencé à la date de Mars 2019

Intervenants	Résumé des interventions
	<p>A insisté que c'est un projet majeur et que l'Etat veut faire ce projet avec tout le monde. Donc organisez-vous en comité et travaillons ensemble et que tout le monde soit informé.</p> <p>A souligné que dès la semaine prochaine, Monsieur GUEY Gilbert, Environnementaliste de la Coordination rencontrera les différents comités de quartiers pour échanger véritablement sur la question.</p> <p>A dit concernant les commerçants qu'ils doivent être informés des désagréments qui surviendront lors de l'exécution du projet. Qu'il y aura un impact de réduction des coûts de revenus.</p> <p>A souligné concernant le côté gauche, qu'il y a eu un conflit avec le village empêchant le travail de se faire. Que le comité ira au village pour prendre leurs préoccupations et qu'une séance de travail aura lieu la semaine prochaine pour une véritable entente.</p> <p>A précisé concernant le dédommagement que du côté d'Adjamé, c'est en juin 2018. Mais qu'une cellule d'exécution s'installera pour commencer les négociations. Que nul ne pourra partir s'il n'est indemnisé au juste prix car il y a des personnes qui demandent 40 millions pour partir. Que l'Etat a des obligations et ne peut payer un tel montant à une seule personne.</p> <p>A mentionné que la personne qui vit à Boribana n'a pas les mêmes réalités que celle qui vit à Adjamé. Donc aucune comparaison ne doit être faite.</p> <p>A répondu concernant les impôts que le dédommagement se fera en juin. Qu'avant cela les activités continuent. Donc le service des impôts est obligé de réclamer son dû jusqu'à ce que les commerçants partent de l'emprise.</p> <p>A dit concernant le fait que personne ne veut partir, que dans ce cas l'argent sera retourné à la BAD et le projet de développement de la Côte d'Ivoire s'arrête. Que ce n'est pas normal. Que tout le monde est attaché à ses biens mais des sacrifices doivent être faits pour l'avancement du pays.</p> <p>Après son intervention, M. GBELLE a pris la parole pour des éclaircis sur certains points.</p>
<p>M. GBELLE Marc Consultant EGIS</p>	<p>A précisé que l'objet de cette rencontre est de rencontrer la population pour qu'elle s'exprime. Que ce n'est ni une défaite pour quelqu'un.</p> <p>A souligné que c'est en fonction de vos dires que les négociations se feront. Qu'au début, c'était l'AGEROUTE qui était au-devant du projet. Qu'avec l'arrivée de Monsieur ISSA, coordonnateur du projet, les choses changent de mains. Et que vos réactions étaient normales.</p> <p>A affirmé qu'il y a des conflits, qu'il est donc normal de rencontrer le comité de suivi pour plus d'informations pour vous rassurer et continuer à discuter.</p> <p>A souligné que ceux qui recevaient au début les plaintes n'avaient pas mandat pour le recevoir, que maintenant il existe un organe compétent pour le faire.</p> <p>Après l'intervention de M.GBELLE, une 2^{ème} liste de questions a été ouverte.</p>
Deuxième série de questions	
<p>M.KONE Ibrahim Abdoulkarim Président chambre de métier</p>	<p>A proposé qu'il y ait un comité de suivi local pour pouvoir toucher le comité national.</p> <p>A demandé que faire pour les propriétaires qui n'ont pas de titre foncier car les propriétaires de bâtis ne se reconnaissent que par ce titre ?</p>
<p>M. Aïdara hamed président des</p>	<p>A mentionné que leurs employés ne sont pas déclarés à la CNPS. Que faire donc ?</p>

Intervenants	Résumé des interventions
commerçants de Côte d'Ivoire	
M. TRAORE Abdoulaye	A demandé à quand la création de la cellule d'exécution ?
M. GOLY Dieudonné habitant à Adjamé	A demandé une copie du rapport et où est-ce que la population sera installée ?
Réponses à la deuxième série de questions	
M. ISSA Sanogo 2 ^{ème} Adjoint au maire ; représentant le maire	A répondu concernant la cellule d'exécution qu'elle a été créée par le comité de suivi qui à son tour a été créé par l'Etat de Côte d'Ivoire. Que M. TOURE Youssouf a été désigné pour représenter le maire dans la cellule d'exécution Que M.ISSA Sanogo a été désigné pour représenter Adjamé dans le comité de suivi. Que M. EKISSI Désiré représentant les PAP, fait parti du comité d'exécution et il peut être élargi à tout le monde.
M.OUATTARA Issa coordonnateur PTUA/AGEROUTE	A souligné que M. ISSA Sanogo a répondu à la question sur la représentation du comité. A mentionné que ce n'est pas la BAD qui finance la réinstallation mais plutôt l'Etat de Côte d'Ivoire. A confirmé que les ressources ont été déjà provisionnées et que les négociations doivent se faire pour que la population rentre dans ses fonds. A dit concernant la diapo que la moyenne par ménage est de 5 personnes ¹³ . Donc que cela faisant trop qu'on distribue à tout le monde. Mais qu'une copie sera mise à la disposition du responsable du comité pour plus de confiance. Après l'intervention de M. ISSA Ouattara, une 3 ^{ème} liste de questions a été ouverte
Troisième série de questions	
M.COULIBALY Lassina Mécanicien à Adjamé	A voulu savoir le sort des mécaniciens installés en bordure des rails. Est-ce qu'ils seront réinstallés ?
IMAN à Adjamé	A souligné qu'il a été dit que les locataires seront dédommagés à 230.000F ¹⁴ . Que l'Etat revoit cela car le montant est insignifiant.
Réponses à la troisième série de questions	
M.OUATTARA Issa coordonnateur PTUA/AGEROUTE	A répondu qu'une analyse a été faite pour les locataires. Que c'est en fonction du loyer que les indemnités sont faites. Mais que toutes les préoccupations seront prises en compte car l'information sera relayée. A concernant les mécaniciens, mentionné que si les mécaniciens ont été recensés, c'est à eux de dire ce qu'ils veulent. Mais qu'ils s'organisent car leur perte de revenus sera prise en compte. A précisé que seules les maisons identifiées seront détruites. Après sa brève intervention, M.GBELLE a fait certaines précisions.
M. GBELLE Marc Consultant EGIS	A, au niveau d'Adjamé, précisé que tout tournera autour du représentant des PAPs qui sera leur interlocuteur principal et travaillera pour elles.

¹³ Personnes par ménages selon les données du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH)

¹⁴ Les principes de compensation retenus sont dans le PAR

Intervenants	Résumé des interventions
	<p>A souligné qu'il y a un croisement entre le train urbain et le 4^{ème} pont. Mais que des maisons ont deux (2) numéros identifiants. Que c'est le 1^{er} projet c'est-à-dire celui du 4^{ème} pont qui prendra tout en compte.</p> <p>A mentionné que pour les préoccupations particulières, la cellule peut se déplacer pour rencontrer la population pour éviter tout doute.</p> <p>A dit que le représentant des PAP doit consulter toutes les entités pour recueillir leurs préoccupations.</p> <p>A expliqué que les indemnités sont fonction des quartiers et du coût du loyer.</p> <p>Après ces précisions, le représentant du maire a pris la parole.</p>
3- Conclusion	
M. ISSA Sanogo 2 ^{ème} adjoint au maire	A conclu en remerciant les participants et a levé la séance à 12h53 min.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h53 min.

Photo 6 : photos de la consultation publique à Adjamé (comune)



Vue de la table de séance



Vue de la présentation de M.DIARRASSOUBA et de M.GBELLE



Vue des échanges



4.9.4 Commune d'Attécoubé

Le mercredi 14 Février 2018, de 11 h 08 min à 14 h 18 min, s'est tenue dans la salle du foyer des jeunes d'Attécoubé, une séance d'Information et de Consultation du Public relative à l'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet de construction du 4^{ème} pont et de ses accès routiers.

Ordre du jour :

- Présentation générale du projet,
- Présentation technique du projet,
- Présentation des résultats de l'EIES, PAR,
- Echanges.

Objectif de la rencontre

L'objectif assigné à cette rencontre était essentiellement d'informer et de créer un cadre d'échanges avec les PAP et les différentes parties prenantes en vue de recueillir leurs avis, suggestions, préoccupations et d'y apporter des réponses.

Etaient présents :

Pour le compte de la préfecture d'Abidjan :

- Monsieur KOUAKOU Michel, Sous-Préfet d'Anyama.

Pour le compte de l'AGEROUTE :

- Monsieur OUATTARA Issa, Coordonnateur PTUA/AGEROUTE.
- Monsieur GUEY Gilbert, Environnementaliste PTUA/AGEROUTE.
- Monsieur DIARRASOUBA Fousseni, Ingénieur Ouvrage d'Art PTUA/AGEROUTE.
- Mme AGBIDI Marie-Thérèse, Assistante PAR, AGEROUTE/PTUA.

Pour le compte du MIE :

- Monsieur TAHI Emmanuel, CAT MIE

Pour le compte du MEF

- Mme LATTE Denise, Agent comptable PTUA.

Pour le compte de la commune d'Attécoubé:

- Monsieur DJAMA Narcisse Adjoint au maire ;
- Monsieur OULAI Loa Désiré, Secrétaire Général de la mairie ;
- Mme CAMARA née SOW, Directrice financier de la mairie ;
- OKA Guillaume, Directeur technique de la mairie ;
- Monsieur ANOMA Yapi Samuel, Service juridique de la mairie
- Les chefs de quartier ;
- Les PAPs.

Pour le compte du consultant :

- Monsieur GBELLE Marc, consultant PAR/EGIS ;
- Monsieur SERI Dorgelès, assistant du consultant ;
- Mlle COFFY Flora, Assistante du Consultant,
- Mlle TIE Flavienne, Assistante du Consultant,

- Mlle GBELLE Dominique ; Assistante du Consultant,
- Mlle OULAI Mireille, Assistante du Consultant,
- Mlle N'GUESSAN Marie-Chantal, Assistante du Consultant,
- Mlle GUIHI Christina, Assistante du Consultant,
- COULIBALY Adama, Assistant du Consultant,
- Monsieur YAO Martial, Assistant du Consultant.

Pour le compte de l'ONG

- Monsieur LOUKOU Koffi Jules, PCA ONG FERREAD ;
- Monsieur BAHY Maxime Chargé de projet ONG FERREAD.

Présentations-échanges et discussion

La rencontre a commencé par les civilités faites par Monsieur SERI Dorgelès maître de cérémonie qui a présenté la table de séance avant de passer la parole à Monsieur DJAMA Narcisse adjoint au maire qui présidait la rencontre.

Intervenants	Résumé des interventions
4- Introduction	
M..DJAMA Narcisse Adjoint au maire	A fait les civilités et a donné l'objet de la rencontre A souhaité que tout se passe dans le calme et qu'elle n'était pas la dernière, avant de passer la parole aux différents intervenants.
Monsieur OUATTARA Issa, coordonnateur PTUA/ AGEROUTE	Dans son introduction a fait les civilités et a remercié tous les participants pour leur présence à cette rencontre. A d'entrée, dit que la présentation du projet allait se faire en 3 phases : <ul style="list-style-type: none"> - Situation du cadre de la réunion c'est à dire l'explication du projet; - Eclairer sur les réclamations des PAPs ; - La phase des questions et des échanges. A indiqué que toutes les portes étaient ouvertes pour recueillir toutes réclamations et avoir des réponses. Après sa brève intervention a passé la parole à Monsieur DIARRASSOUBA de l'AGEROUTE pour sa présentation.
Monsieur DIARRASSOUBA Fousseny de l'AGEROUTE	A fait la présentation power point de l'insertion du projet dans la commune sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Les caractéristiques du projet • Quelques particularités du projet • Principaux ouvrages à réaliser dans la commune • Quelques images de l'infrastructure projetée Après la projection, la parole a été donnée à Monsieur GBELLE Marc Consultant EGIS pour sa présentation.
M. GBELLE Marc Consultant EGIS	A, dans sa présentation power point, donné la méthodologie du travail sur le terrain et a donné les résultats du Plan d'Action et de Réinsertion (PAR). A présenté les résultats du PAR (Plan d'Action et de Réinstallation) selon les axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • objectifs, méthodologie et principes du PAR • résultats des enquêtes

Intervenants	Résumé des interventions
	<ul style="list-style-type: none"> • responsabilité organisationnelle • gestion des plaintes et recours • recommandations • financement du PAR <p>A précisé que tous les PAP identifiées dans l'emprise du projet qui n'ont pu être recensés lors des différentes phases de l'enquête socioéconomique sur le terrain, le seront au fur et à mesure qu'elles se présenteront.</p>
M. DJAMA Narcisse Adjoint au maire	A ouvert les échanges avec les PAP.
5- Echanges	
M. SYLLA Sékou Président ONG Colombe Ivoire	<p>A mentionné que dans le tracé initial, Jean-Paul 2 et sante 3 sont touchés en partie. Mais constate que les 2 quartiers sont totalement touchés. Qu'en est-il exactement ?</p> <p>A dans sa deuxième question, affirmé qu'aucune PAP n'est représentée dans le comité de suivi. Qu'en est-il ?</p>
M. GUEI Sévérin habitant Boribana	A demandé à savoir qu'en était-il de la réinsertion des jeunes dans le projet ?
M. COULIBALY Adama Président des prestataires gros camions	<p>A dit que la gare devait servir de pose de la 1^{ère} pierre du projet. Mais jusqu'à aucune liste n'est affichée ?</p> <p>A demandé si la gare est toujours concernée par le projet ?</p>
M.KONE Lacina membre du comité de Boribana	A précisé qu'initialement le projet touchait 7ha. Mais tout Boribana fait 18 ha. Qu'en est-il du reste du quartier ? Sera-t-il viabilisé ?
M.TRAORE Drissa SG Comité communal	<p>A affirmé que la phase de négociation n'est pas une négociation car les choses sont imposées aux PAP.</p> <p>A souligné que le début des travaux est pour Mars¹⁵. Que deviennent les élèves ?</p> <p>A dit qu'ils étaient inquiets et voulait avoir une certitude car il est dit que l'ONG n'est pas pour l'Etat mais elle est pour les PAP. Mais il n'en est rien car l'ONG ne connaît pas nos réalités. Donc tout cela doit être corrigé et souhaiterait avoir le chronogramme exact des travaux.</p>
Réponses à la première série de questions	
M.OUATTARA Issa coordonnateur PTUA/AGEROUTE	<p>A remercié les uns et les autres.</p> <p>A souligné que la présentation a été longue mais que c'était nécessaire pour éclairer la lanterne de tous.</p> <p>A répondu qu'il y aura une cellule de plainte dans les différentes mairies pour recueillir les plaintes.</p> <p>A mentionné que l'Etat de Côte d'Ivoire est un Etat bien organisé quant aux voies d'Abidjan. Initialement, c'était 200m au lieu de 120m. Mais que ce projet est coupé par un autre projet, celui du métro. Que le train n'a pas les mêmes rayons qu'une voiture et a soutenu que l'emprise de ce projet sera respectée.</p> <p>A concernant la représentation des PAP à la cellule, dit que cela est prévu et que les représentants des PAP doivent faire partir de la cellule.</p> <p>A concernant l'affichage des listes, répondu que des 1^{ères} listes ont été affichées. Mais qu'il y a eu des plaintes car les listes ne comportaient pas d'en-tête. Et</p>

¹⁵ C'était des prévisions de date qui ont évolué depuis suite à des contraintes techniques au niveau de la maîtrise d'ouvrage. Les travaux n'ayant toujours pas commencé à la date de Mars 2019

Intervenants	Résumé des interventions
	<p>qu'une nouvelle liste avec en-tête a été donné le 12 février 2018 et elle sera affichée incessamment.</p> <p>A rassuré les populations quant à la réinsertion des jeunes car c'est une opportunité pour les différents quartiers d'avoir un emploi. Que la jeunesse devait s'organiser pour les emplois au moment opportun.</p> <p>A concernant la gare routière répondu qu'une 3^{ème} liste sera affichée et que les responsables de la gare devaient trouver des sites de recasement.</p> <p>A dit aussi que la délimitation a été faite. Se référer à la cartographie et que sur le terrain, la délimitation a été effective.</p> <p>A concernant la date effective des travaux et le sort des élèves, précisé que les élèves sont une préoccupation de l'Etat. Que des discussions avec le Ministère de l'éducation nationale ont été entamées. Mais que la population doit aussi aider en prenant attache avec l'ONG pour trouver une solution rapide et que des propositions seront faites.</p> <p>A répondu concernant le démarrage des travaux que cela est prévu pour Mars 2018.</p>
M. LOUKOU Koffi Jules PCA ONG FERREAD	<p>A répondu que c'est par appel à candidature que l'ONG a été sélectionnée¹⁶. Qu'elle l'intérêt des PAP et non ceux de l'Etat. Que l'ONG fait partie des directives des pays membres de la BAD. Qu'elle pour mission de s'assurer que toutes les PAP ont été indemnisées, assister les personnes vulnérables. Que lorsque l'ONG va sur le terrain, un rapport est adressé à l'Etat de Côte d'Ivoire et non à la BAD.</p> <p>A conclu en disant que l'ONG est à la disposition de la population pour son assistance.</p>
M. GBELLE Marc Consultant EGIS	<p>A précisé que Santé 3 abritera la station de péage et que Jean Paul 2 faisait partie aussi du projet.</p> <p>Après l'intervention de M.GBELLE, une 2^{ème} liste de questions a été ouverte.</p>
Deuxième série de questions	
.KONE habitant à Boribana	<p>A dit qu'il est hébergé gratuit, mais qu'il a été mis sur la liste des équipements.</p> <p>A précisé qu'il trouve le montant de l'indemnisation des hébergés gratuits insignifiant.</p> <p>A demandé qu'est-ce qui sera fait pour les enfants de propriétaires.</p>
M. FOGO Djakaridja Boribana	<p>A dit que le reste du quartier non recensé devait rester sur place. Qu'à la négociation, les populations n'ont pas de preuve qu'elles sont passées à la table de négociation. Qu'il veut des preuves.</p>
M. KEITA Modibo	<p>A avant des poser sa série de questions, salué M. ISSA.</p> <p>A avancé que lors de la présentation des listes, elles ne comportaient pas d'en-tête, pas de signature et de cachet et qu'il fallait revoir cela.</p> <p>A affirmé que concernant les absents et les morts, des procurations provenant de la justice avaient été demandées. Mais que ces derniers temps, ces procurations sont refusées et cela donne beaucoup de frustrations.</p> <p>A concernant les négociations, on constate que ce ne sont pas des négociations mais des impositions. Revoir cela.</p> <p>A concernant les résultats des expertises, exigé que les résultats soient connus avant la négociation avec les propriétaires¹⁷.</p>

¹⁶ La sélection de l'ONG s'est faite par appel d'offre. C'est une ONG intervenant dans le domaine de la réinstallation, connue des PAPs et qui a une bonne maîtrise de la zone d'influence du projet.

¹⁷ Traité dans le PAR

Intervenants	Résumé des interventions
	A exigé que le reste de Boribana soit loti. Mais que des personnes sont venues pour des bornages. Aussi elles ont été arrêté car ne savons pas qui les a envoyé.
M. SOULEYMANE Touré Santé 3	A avant de poser ces questions remercié Mr GBELLE. A mentionné que la population ne pouvait pas empêcher l'Etat de faire son travail, mais elle ne veut pas être les moutons de l'Etat. A exigé être dédommagé avant le démarrage des travaux. A voulu savoir si les attestations villageoises n'ont aucune valeur ? A voulu savoir que devient le reste du quartier ? Que le reste soit loti pour que le quartier soit viabilisé.
M. GANOU Abdoulaye habitant à Boribana	A affirmé que ce n'est pas une négociation mais plutôt une imposition. Cela doit être revu. A dit que pour son activité commerciale, la cellule lui a proposé 220 000. Est-ce cela une négociation ?
M. SOLO Issa SG chefferie Santé 3	A dit d'avoir un égard pour les quartiers précaires et de les restaurer.
M.KONATE Bakary habitant à Boribana	A voulu savoir l'emprise exacte du projet ¹⁸ et que l'Etat ne les mette pas en palabre avec les Ebriés. A demandé à quel moment la réinstallation des propriétaires résidents ?
M. THIAS Koné Président du collectif	A voulu savoir quand est-ce que la population sera recasée. C'est après cela qu'on pourra parler de démarrage des travaux.
M. TRAORE SG Chefferie Boribana	A remercié la table de séance et a dit que la chefferie suivait la population. A demandé à quand le dédommagement vu que les travaux démarreront le 20 mars 2018 ? A demandé si le 2 ^{ème} recensement fait par le BNETD fait partie de l'emprise actuelle du projet? Après son intervention, des réponses ont été apportées aux différentes préoccupations.
Réponses à la deuxième série de questions	
M. OUATTARA Issa coordonnateur PTUA/AGEROUTE	A répondu concernant le recasement et le dédommagement, qu'il faut dédommager et trouver des zones et des sites de recasement avant de faire partir la population et le début des travaux ¹⁹ . Que c'est un accord entre le bailleur et l'Etat de Côte d'Ivoire. A souligné que l'Etat de Côte d'Ivoire veut satisfaire d'abord la population soit par des opérations immobilières, soit par des terrains. Que cette opération est en cours. Que le rapport sera transmis à la BAD. A rassuré la population que l'Etat de Côte d'Ivoire a mis toutes les ressources en place et qu'il n'a pas la volonté de brimer la population. Que les préoccupations sont prises en compte et des recherches de solutions sont faites. A dit que la délimitation a été faite et que l'équipe a été sur le terrain pour le travail A mentionné que pour d'éventuelles préoccupations, il faut saisir le bureau chargé des plaintes.

¹⁸ Les mises à jour ont été partagées avec les plans de l'emprise

¹⁹ Traité dans la section 11 du PAR

Intervenants	Résumé des interventions
	<p>A concernant le reste des quartiers, mentionné qu'il est prévu un projet d'aménagement de ces restes²⁰.</p> <p>A rectifié que personnes n'est victime de l'Etat. Que si l'Etat ne peut pas améliorer les conditions de vie des populations, elle ne pas l'appauvrir.</p> <p>A précisé que les mairies seront impliquées dans le travail.</p> <p>A pour les listes, qu'elles seront affichées désormais avec en-tête et cachet.</p> <p>A précisé que concernant les procurations, c'est de l'argent qui sort. Donc que la cellule doit prendre des dispositions pour ne pas qu'il y ait de mauvais paiements.</p> <p>A confirmé que les négociations avec propriétaires commenceront, mais de manière individuelle. Que si le propriétaire n'est pas d'accord avec le montant, une contre-expertise doit être faite par l'expert de la justice et c'est le montant de cet expert qui sera appliqué.</p> <p>A mentionné que les hébergés gratuits n'ont pas la même montant que les locataires car ne payant pas de loyer.</p> <p>A souligné que les négociations sont individuelles et que le montant est fixé en fonction des loyers payés²¹. Que si une personne n'est pas d'accord elle ne signe pas . Mais que le processus continuait et il faut se référer à la cellule de plainte.</p>
M. GBELLE Marc Consultant EGIS	<p>A dit que le comité de plainte sera mis sur pied à la mairie. Que les plaintes doivent y être déposées.</p> <p>A concernant les locataires précisé que le montant est donné en fonction du loyer payé.</p>
Mme LATTE Dénise Agent comptable	<p>A répondu concernant les procurations, que les 1ères personnes qui se sont présentées ont été commis d'avoir des procurations de la justice pour remplacer les absents et les morts car il faut justifier l'argent qui sort et donc les procurations de la mairie n'étaient pas valable. Et quelques fraudes ont été détectées dans ces procurations. D'où leur refus.</p>
M. LOUKOU Koffi Jules PCA ONG FERREAD	<p>A précisé que la 1^{ère} étape pour les négociations c'est que l'ONG vient discuter avec les PAP. Que 2^{ément} les négociations sont individuelles. Si dans la salle une PAP est d'accord, elle signe. Si elle n'est pas d'accord elle peut refuser car son droit.</p>
6- Conclusion	
M. DJAMA Narcisse Adjoint au maire	<p>A conclu en remerciant les participants et s'est excusé pour le retard avec lequel a commencé la rencontre.</p> <p>A dit qu'il était important de venir aux séances pour avoir l'esprit éclairé.</p> <p>A prié les propriétaires à avoir et à fournir tous les papiers exacts pour faire avancer le travail.</p> <p>A levé la séance à 14h18min.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 14h18mn.

Photo 7 : photos de la consultation publique à Attécoubé

²⁰ Y compris Boribana. Les plans ont été partagés

²¹ Les principes de compensation sont traités dans le PAR



Vue de la table de séance



Vue de la présentation de M.DIARRASSOUBA et de M.GBELLE



- *Echanges avec le collectif des PAP*

Le lundi 12 mars 2018, s'est tenu à la salle de conférence du foyer des jeunes de la commune d'Attécoubé, une rencontre entre les personnes affectées par le projet représentées par les collectifs et l'équipe de Coordination du PTUA. Débutée à 10h30, elle s'est achevée à 13h30.

L'objectif de cette rencontre est de poursuivre les échanges avec les PAP suite à la mission de la BAD.

Ordre du jour :

- 1- Mise au point
- 2- Relance des négociations
- 3- Divers

Mise au point :

Le Coordonnateur a déploré que les PAP envoient des courriers au bailleur et au ministère. Toutefois, il a indiqué qu'une organisation de gestion du projet sera mise en place. En attendant la mise en place du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), la Cellule d'Exécution du PAR, le Comité de Suivi, la Cellule de Coordination et la Direction Générale de l'AGEROUTE sont vos interlocuteurs. S'ils ne répondent, alors vous pouvez informer le Ministère des Infrastructures Economiques avant de saisir le Bailleur de Fonds.

Vous devriez faire des courriers dans un ordre hiérarchique comme indiqué ci-avant. Il ne faut pas ignorer l'intérêt que l'Etat accorde au projet et éviter de mettre l'Etat dans des difficultés. L'Etat pourrait prendre en mal votre attitude et prendre d'autres décisions.

Je vous invite donc à faire attention et être plus vigilant dans la transmission des courriers. Eviter d'envoyer directement les courriers à la BAD. Nous avons constaté de façon permanente dans les courriers, la requête d'avoir une copie du PV de la réunion avec la BAD et l'aide-mémoire de la mission de la BAD. Pour le PV, il a été élaboré et transmis à la BAD pour observations

(sommes toujours en attente à ce jour) et le mettra à votre disposition pour amendements éventuels (aucun problème sur ce sujet).

Nous allons gérer le projet dans le respect des procédures. Vous avez demandé de mettre à votre disposition l'aide-mémoire ; la réponse est que cet aspect ne vous concernait pas

Echanges

Certains membres du collectif des PAP ont souhaité connaître les ententes des courriers transmis. Le Coordonnateur n'a pas communiqué le nom des structures qui ont écrit.

Après la mission de la BAD, nous avons formulé la requête que la liste définitive soit affichée alors que les négociations ont démarré. Le Coordonnateur a indiqué que les listes seront affichées conformément à vos requêtes.

Désormais, c'est Mr GUEY en attendant le recrutement du Sociologue en cours²² qui est le principal interlocuteur au niveau de la CC-PTUA.

Mr GUEY a précisé d'éviter que les personnes qui ne sont pas impactés se muent en défenseurs des PAP. Par ailleurs, au cours des négociations, il a été dit au collectif de ne pas voir une personne non impactée même dans la cour.

La BAD a exigé deux choses, à savoir l'affichage des listes et le bornage de la limite du projet (implantation). L'implantation va rentrer en conflit avec certaines maisons pour la pose des bornes. Cela va prendre du temps et sera une opération difficile. Le plaidoyer est d'affichée les listes, démarrer les négociations et faire parallèlement des implantations par bornage.

Le Coordonnateur a pris la parole pour reconnaître le travail des uns et des autres. Il ne s'agit pas de savoir qui a raison et qui a tort mais régler les problèmes ce qui présente, notamment la question de la communication. Il a salué les actions menées par les uns et les autres.

Pour ce qui est du recasement, cela sera traité par le Comité de Suivi ou le Ministère en charge de la Construction qui est en cours prospection. Des rencontres sont prévues pour avoir le point sur l'état d'avancement.

1- Relance des négociations

Le Coordonnateur a souhaité que les négociations reprennent dès mardi 13 mars 2018 et a invité toutes les organisations à venir voir le travail du Comité d'Exécution au cours des négociations. Il s'agit d'une requête dans l'intérêt des PAP et du projet pour avancer sur la base de la proposition de reprise.

Le Coordonnateur a réitéré aux PAPs que ces portes restent ouvertes pour toute discussion constructive.

2- Divers

Aucun point de divers n'a été relevé.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, le Coordonnateur a levé la séance.

²² Recruté depuis

V. STRATEGIE ET PLAN DE COMMUNICATION

Le projet de construction du 4^{ème} pont d'Abidjan, répond à une solution attendue depuis de nombreuses années par les populations aux fins de rendre fluide et rapide la circulation entre une des plus grandes communes d'Abidjan, notamment Yopougon et les autres communes du district d'Abidjan.

Financé par des bailleurs de fonds, dont le principal bailleur est la Banque Africaine de Développement, le Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA) nécessite une communication appropriée pour sa réussite dans son ensemble en faisant intervenir de façon participative tous les acteurs intervenant dans ledit projet.

Aussi, une stratégie de communication couplant une campagne d'information à celle de sensibilisation, s'avère importante pour faire connaître les objectifs, les attentes et les acteurs de la construction du 4^{ème} pont d'Abidjan.

5.1. Stratégie de communication et de sensibilisation

Afin de mieux orienter les activités dans le but d'atteindre les objectifs, la Cellule de Coordination mènera deux actions simultanées sur une période de **quatre mois pour le démarrage**. Il s'agit de :

- la communication grand public à travers les médias ;
- la sensibilisation des populations impactées par le projet de construction.

En effet les actions de sensibilisation et de communication prévues à l'endroit d'une population font toujours l'objet d'une évaluation sur une période bien précise afin de procéder à une correction, amélioration ou autres.

5.2. Objectifs de communication

Objectifs principaux

- Faire connaître le PTUA et ses partenaires financiers et techniques (expliquer à quoi répond la création de la CC-PTUA) ;
- Informer sur le démarrage des travaux de construction du 04^{ème} pont d'Abidjan ;
- Inciter les personnes affectées par le projet à venir aux séances de négociations ;
- Informer les personnes affectées par le projet du démarrage des négociations ;

Objectifs secondaires

- Donner des éléments de réponses aux préoccupations des personnes affectées par le projet ;
- Expliquer le processus d'indemnisation des populations selon la politique de la Sauvegarde Opérationnelle 2 de la Banque Africaine de Développement ;
- Renforcer la crédibilité du projet à travers des actions pertinentes de communication.

5.3. Publics cibles :

- Les partenaires au développement et les institutions ;
- Les personnes affectées par le projet (communautés religieuses, ethniques, propriétaires de biens impactés, locataires, etc.) ;
- La population ivoirienne, bénéficiaire.

5.4. Supports techniques de communication

Le premier objectif est de faire connaître à l'ensemble de la population le démarrage des travaux de construction du 04^{ème} pont ainsi que les dispositions prises pour l'indemnisation des personnes affectées par le projet (en nature et/ou en espèces).

La première action sera de concevoir une identité visuelle au PTUA qui sera reconnaissable par toute la population. Cette identité consistera à concevoir un logotype qui sera décliné sur tous les supports de communication.

Les supports prints externes du PTUA seront : Carte de visite, papier entête, plaquette, prospectus, enseigne, tee-shirts, polos, gilets, le journal du PTUA (magazine du PTUA).

5.5. Mise en œuvre de la stratégie de communication

❖ Etape 1 : La campagne de communication

Les actions de communication ont pour but de résoudre la problématique des objectifs définis plus haut. Plusieurs média et supports seront utilisés à l'endroit de nos cibles. Ces supports impliquent une utilisation efficace et pertinente afin de toucher et de permettre à un grand nombre de personnes affectées par le projet et aux partenaires au développement d'être informés sur l'état d'avancement des travaux de construction du 04^{ème} pont d'Abidjan.

- ✓ Les actions de communication :

a) Internet

La conception du site internet et de la page Facebook du PTUA. L'Internet étant le moyen le plus rapide de se faire connaître et de faire connaître une activité ou un projet, le site internet et la page Facebook donneront quotidiennement les informations relatives à la construction du 04^{ème} pont d'Abidjan, le PTUA et ses partenaires.

Les réseaux sociaux étant très utilisés, notamment, Facebook (70 % de la population majeure détient un compte) et tout dernièrement WhatsApp. Toutes informations présentées sous le format vidéo à une rapidité d'impact auprès de la population et favorise la multiplication des occasions de voir la vidéo à une vitesse remarquable, donc d'être informée.

La Cellule de Coordination du PTUA diffusera sur les réseaux sociaux des vidéos courtes de 05 mn à 10 mn, montrant des séances de négociations, des témoignages de personnes affectées par le projet ayant reçus leur indemnisation, l'état d'avancement des travaux du 4^{ème} pont d'Abidjan, etc.

La Cellule de Coordination aura aussi un partenariat avec le site internet le plus visité en Côte d'Ivoire et par la diaspora qui est www.abidjan.net et qui relayera toutes nos activités.

b) Télévision

La télévision est le support qui allie le son et l'image et a un fort impact auprès de la population, elle sera utilisée pour la diffusion de :

- Spot agenda TV : diffusés sur les antennes de la télévision ivoirienne, ces spots auront pour but d'informer la population sur les dispositions que l'Etat de Côte d'Ivoire et son partenaire financier, la BAD ont pris dans le cadre de la construction du 04^{ème} pont d'Abidjan et ses voies d'accès pour les populations impactées. Pour plus d'impact, les spots pourront être traduits en langue nationale (Malinké, Bété et Ebrié) et bien entendu en français. Les spots TV d'une durée de 30 secondes seront produits sur les thèmes du projet et diffusés sur les antennes de la RTI aux heures de grandes écoutes et autour des séries ou émissions qui captivent nos cibles.
- Des interventions en directe à la télévision au cours d'émission à grande audience telles que Matin Bonheur, La petite causerie (RTI2), par des personnes ressources du PTUA afin d'expliquer la politique de sauvegarde de la Bad à l'attention des personnes affectées par le projet.
- Publi-reportages TV des activités par la RTI 1 dans les communes et quartiers. D'une durée de 05 mn, les publi-reportages feront le point de l'avancée des travaux du PTUA.
- Production d'un film institutionnel : à l'endroit de notre cible institutionnelle, le film d'une durée de 15 à 26 mn fera un point semestriel de l'avancée des activités du projet. Ce film sera si possible diffusé sur les antennes de la télévision nationale et sera une base de donnée d'archivage.

c) Radio

La radio est l'un des médias les plus populaire et accessible à tous à travers un poste radio ou le téléphone portable. Il favorise une grande duplication et diffusion des messages d'information et de sensibilisation, car elle permet d'atteindre un grand nombre de personnes rapidement et de manière fréquente.

Pour la campagne, l'accent sera mis prioritairement sur les radios de proximités des communes ou vivent les populations affectées par les travaux de construction du 4^{ème} pont d'Abidjan et ses voies d'accès. Les messages dans les spots en plusieurs langues (Ebrié, Bété et Malinké et français) seront à l'endroit des personnes affectées par le projet afin qu'elles soient informées des travaux de construction du 04^{ème} pont d'Abidjan, qu'elles viennent aux séances de négociations pour pouvoir bénéficier de leur indemnisation et avoir des informations relatives à leur statut.

En partenariat avec ces radios, elles couvriront toutes les activités dans les communes en faisant des reportages qui seront associés à des temps d'antennes permettant aux personnes ressources de pouvoir donner plus d'explications.

d) Affichage

L'affichage routier est un média qui permet de toucher toutes les couches de la population. Disposés à différents carrefours de la ville, les panneaux routiers de 12 m² seront implantés sur les grands axes de la ville avec un accent renforcé dans les communes impactées par les travaux du pont.

La campagne d'affichage se fera semestriellement et montrera l'avancement des travaux du pont en images.

e) Presse

La presse quotidienne et hebdomadaire sera utilisée pour informer la cible institutionnelle que sont les bailleurs et les autorités administratives de la Côte d'Ivoire de l'avancée des actions et activités concernant le 04^{ème} pont.

Les annonces presse d'un format cal 41 seront publiées dans les journaux tels (Fraternité Matin, Le Patriote, Le Nouveau Réveil, etc.).

Afin d'avoir une bonne couverture de nos activités et faire des interviews, la Cellule de Coordination du PTUA établira un partenariat avec un réseau de journalistes presse.

Etape 2 : La campagne de sensibilisation à l'endroit des paps.

La cible principale est composée de personnes affectées par le projet ayant différents statuts (locataires, propriétaires, activités commerciales etc).

Cette cible est répartie dans les communes de Yopougon, Adjamé , Attécoubé et de façon précise dans les quartiers suivants :

COMMUNES	QUARTIERS
YOPOUGON	Yao Sehi Nouveau quartier- Toit Rouge Nouveau Bureau- Doukouré
ADJAME	Marché-
ATTECOUBE	Boribana- Fromager - Jean paul 2- Mossikro

NB : Rappelons qu'une activité de sensibilisation a été initiée du 26 Septembre au 25 octobre 2018 dans les quartiers cités plus haut à l'endroit des personnes affectées par le projet avec pour objectifs de les informer et de les sensibiliser sur les modalités d'indemnisation. Cette activité a relevé les nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain, décrit dans le Rapport de sensibilisation.

Toutes les préoccupations enregistrées par les agents sensibilisateurs sur le terrain ont montré la pertinence et l'importance de cette activité avant le démarrage effectif des travaux. Les difficultés sont dues au manque de communication sur ce projet de grande envergure qui a donc laissé la population à aller à toutes sortes de spéculations sur le projet.

Ainsi, la communication autour du projet est un aspect très important afin de le rendre crédible et de montrer l'importance que le gouvernement et la BAD accordent à l'indemnisation des populations impactées par le projet.

La Cellule de Coordination peut considérer *cette campagne comme une 2^{ème} phase de la sensibilisation.*

(i) Point d'animation :

Associés à la campagne d'information grand public, les activités de sensibilisation se dérouleront autour de point d'animation dans les quartiers en collaboration avec les différents responsables, ils auront pour but de :

- créer des points d'animation 03 fois par semaine dans les quartiers afin de pouvoir inciter les populations à se rendre dans les différents points de négociation ou pour lever les équivoques concernant les plaintes ;
- pouvoir intensifier les séances de négociations et accélérer les indemnisations.

Ces points animés par des agents, permettront aux populations de venir s'informer directement auprès de ces derniers afin d'obtenir des informations sur leur statut. Ils permettront aussi de mettre fin aux agissements de le Mouvement Colomb Ivoire et de ceux des chefs de quartier ;

(ii) Visites guidées sur les sites des ouvrages

Elles permettront de crédibiliser les travaux en cours avec les autorités traditionnelles et administratives et les partenaires au développement.

Les visites se feront avec les différents responsables des quartiers et les autorités administratives sur les sites de constructions des travaux.

En invitant les responsables de quartiers, nous voulons leur montrer l'imminence de ce que les populations devraient se rendre rapidement dans les lieux de négociations.

VI. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

6.1 DÉFINITION DES PARTIES PRENANTES

En conformité avec la pratique habituelle, les parties prenantes du Projet sont classées en deux principales catégories :

- Les parties affectées par le Projet, c'est-à-dire les personnes ou institutions qui sont affectées par l'un des impacts potentiellement négatifs du Projet. Dans le cas présent, il s'agit pour l'essentiel des personnes affectées par la destruction de leurs biens (maisons d'habitations et équipements), la perte de revenus commerciaux et artisanaux par les travaux de construction du 4^{ème} pont d'Abidjan, et dans une moindre mesure les personnes affectées par les impacts environnementaux potentiellement négatifs identifiés par l'EIE du Projet ;
- Les parties intéressées par le Projet, qui comprennent les agences publiques concernées par les procédures mises en jeu par le Projet, les bénéficiaires du Projet (résidents et entreprises), les organisations non gouvernementales et de la société civile intéressées par le Projet, les syndicats, les entreprises susceptibles de participer à la construction ou à l'exploitation du Projet, ainsi que la presse.

6.2 VUE GENERALE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

Les principaux enjeux environnementaux et sociaux liés au Projet sont les suivants :

- La présence de biens matériels (bâties de divers usages, ateliers, boutiques, ...) qui seront impactés par la réalisation du projet ;
- Les besoins socio-économiques importants des populations de la zone du Projet, en termes d'éducation, d'accès routier, d'emploi et d'activités économiques, qui génèrent des attentes parfois démesurées à l'égard des bénéfices potentiels du Projet.
- Les enjeux sanitaires et sécuritaires liées aux risques de propagation des IST et du VIH/SIDA, ainsi qu'aux accidents de chantiers et de circulation, tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation de la route.
- La production de déchets divers du fait des travaux du chantier de construction de la route, des bases vies et de l'entretien des engins de Travaux Publics.

6.3 PARTIES AFFECTÉES PAR LE PROJET

Il s'agit essentiellement des parties prenantes suivantes :

- Personnes physiquement déplacées ;
- Personnes économiquement déplacées (personnes dont les bâties sont affectés par le Projet) ;
- Quartiers riverains du Projet susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet et négativement par les impacts environnementaux et sociaux des phases construction et exploitation ;
- Migrants attirés par le projet, dans l'espoir d'obtenir un emploi avant le début de l'exécution des travaux ;

- Quartiers et communes avoisinants qui peuvent fournir de la main d'œuvre.
- Les populations des sites d'accueil potentiels

Le tableau suivant présente ces parties prenantes plus en détail.

Tableau 1 : catégories de personnes affectées

Catégories de parties prenantes affectées	Parties prenantes
Personnes physiquement déplacées	Les propriétaires de maisons d'habitation et d'équipements
Personnes économiquement déplacées dans les quartiers dont une partie des biens fait partie de l'emprise du projet	Les propriétaires de bâtis commerciaux, les propriétaires de terrains lotis, les propriétaires d'équipements, etc. Ces différentes catégories sont décrites en détail dans le Plan d'Actions de Réinstallation.
Quartiers riverains au Projet susceptibles d'être affectés positivement par certains bénéfices du Projet et négativement par les impacts environnementaux et sociaux des phases construction et exploitation	Quartiers riverains et Communes traversés par la construction du 4 ^{ème} pont d'Abidjan avec ses voies d'accès
Migrants attirés par le projet, dans l'espoir d'obtenir un emploi avant le début de l'exécution des travaux	Personnes valides nationales ou non nationales provenant des autres régions du pays, notamment jeunes sans emploi attirés par la perspective d'un emploi et/ou d'une formation
Personnes des quartiers avoisinants qui peuvent fournir de la main d'œuvre.	Les personnes valides provenant des autres quartiers des communes du District Autonome d'Abidjan

6.4 PARTIES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET

Il s'agit essentiellement des parties prenantes suivantes :

- Services de l'Etat au niveau central ayant un rôle dans l'approbation et la réalisation du Projet ;
- Divers organismes étatiques ou para-étatiques jouant un rôle dans la gestion des travailleurs, la protection sociale (assurance maladie, retraite) ;
- Les syndicats et chambres de commerce et d'industrie, aux niveaux central et local ;
- Les autorités coutumières locales ;
- Les autorités religieuses locales ;
- Les ONG dont l'aire d'intérêt est environnementale et/ou sociale ;
- Les organes de presse.

Le tableau suivant apporte des précisions sur ces parties prenantes.

Tableau 2 : Parties intéressées par le Projet

Parties prenantes	Nature de l'intérêt dans le Projet
Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)	- assure la maîtrise d'ouvrage, représentant de l'Etat dans la supervision générale du projet
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable (MINEDD)	- rôle de supervision environnementale et sociale, - contrôle de la bonne exécution du plan environnemental et social issu de l'EIES
Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	- mise à disposition des ressources financières - paye les indemnisations aux PAP
Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	- contrôle les ressources financières avant paiement des indemnisations aux PAP
Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE)	- assure la maîtrise d'ouvrage délégué du PTUA pour le compte du MEER
Cellule de Coordination du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (CC PTUA)	- assure la gestion du PTUA
Personnes Affectées par le Projet (PAP)	- participe à la prise de décision en vue de recevoir leur préjudice
Comité de Suivi du PAR (CS-PAR)	- supervise toutes les activités du PAR et prend les décisions pour faire avancer les activités de réinstallation du PAP
La Cellule d'Exécution du PAR (CE-PAR)	- gère les négociations avec les PAP et leur réinstallation
Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme	Participe aux négociations
Cabinet EGIS	- accompagne la Cellule d'Exécution dans les négociations avec les PAPs
Ministère de l'Intérieur (Préfecture d'Abidjan)	- préside la Cellule d'exécution du PAR
Les mairies d'Adjamé d'Attécoubé et Yopougon	- participent activement en facilitant les négociations avec les PAP
Représentant des PAPs	- défendent les intérêts des personnes affectées
Entreprise CHINA STATE CONSTRUCTION ENGINEERING CORPORATION (CSCEC)	- exécute les travaux de construction du 4 ^{ème} pont d'Abidjan avec ses voies d'accès et par conséquent est chargée de la mise en œuvre du PGES Chantier
MdC (Mission de contrôle) Groupement SETEC TPI/SETEC CI/SETEC INTERNATIONAL/TERRABO INGENIEUR CONSEIL	- assure la maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux de construction du 4 ^{ème} pont d'Abidjan avec ses voies d'accès et par conséquent surveille la mise en œuvre du PGES Chantier

Les leaders religieux	- interviennent dans l'information et la sensibilisation des populations dans les lieux de culte
FEREADD ONG	- intervient dans les activités de sensibilisation en direction des PAP, les assiste dans les négociations et les indemnisations et les accompagne dans le processus de réinstallation

Tableau 3 : Tableau SWOT des Acteurs

ACTEURS	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER)	<ul style="list-style-type: none"> - Chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement ivoirien en matière d'équipement du pays en infrastructures dans les domaines des travaux publics. - Dispose des ressources techniques et humaines ainsi que du soutien politique nécessaires pour la conduite de sa mission. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de possibilité pour signer les arrêtés tout seul - Retard dans la signature des documents administratifs liés au PTUA 	Représente le gouvernement	
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable (MINEDD)	<ul style="list-style-type: none"> - a la responsabilité de la validation des rapports des EIES de tous les sous-projets et coordonnera le suivi environnemental des différents chantiers - a déjà participé depuis 1996 à la réalisation des grands projets d'infrastructures publics et privés. Il dispose des ressources technique, matérielle et humaine nécessaires pour remplir sa mission 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la validation des rapports d'EIES et PGES 	Représente le gouvernement	
Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	<ul style="list-style-type: none"> - apporte pour le compte de l'État de Côte d'Ivoire le financement du PAR - a accumulé au fil du temps une expérience en la matière 	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans l'approvisionnement du compte bancaire du projet 	Représente le gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la libération des emprises - Retard dans l'exécution du projet
Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'État	<ul style="list-style-type: none"> - assure pour le compte de l'État de Côte d'Ivoire le contrôle des dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> - Instauration des procédures lourdes dans le cadre de l'exécution du budget 	Représente le gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> - Retard dans la libération des emprises

	a accumulé au fil du temps une expérience en la matière			Retard dans l'exécution du projet
Ministère des Transports (MT)	assure la politique de transport en Côte d'Ivoire Dispose des ressources techniques et humaines ainsi que du soutien politique nécessaires pour la conduite de sa mission.	Pas d'appui dans le recasement temporaire des gros camions	Représente le gouvernement	Retard dans la libération des emprises Retard dans l'exécution du projet
Ministère de la construction, du Logement et de l'Urbanisme	est chargé de la conception et de l'exécution de la politique du Gouvernement en matière d'urbanisation de la Côte d'Ivoire Dispose des ressources techniques et humaines ainsi que du soutien politique nécessaires pour la conduite de sa mission.	Retard dans la signature des documents administratifs liés au PTUA Lenteur dans la recherche des sites de réinstallation des PAP	Représente le gouvernement	Retard dans la libération des emprises Retard dans l'exécution du projet
AGERROUTE	assure les missions de gestion du réseau routier, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • l'exécution des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage déléguée qui lui sont confiées par l'Etat ; • la préparation et l'exécution des tâches de programmation de la passation des marchés ; • le suivi des travaux ; • la surveillance du réseau ; • la construction et de l'exploitation des bases de données routières. 	Procédure d'acquisition très longue		Retard dans l'acquisition

	Dispose des ressources techniques et humaines ainsi que du soutien politique nécessaires pour la conduite de sa mission.			
CC PTUA	<p>assure les missions de gestion du PTUA, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'exécution des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage déléguée ; • la préparation et l'exécution des tâches de programmation de la passation des marchés ; • le suivi des travaux ; • la surveillance du réseau ; • la construction et de l'exploitation des bases de données routières. <p>Dispose des ressources techniques et humaines compétentes</p>	Pas d'autonomie financière	<p>Satisfaire la mobilité de la population</p> <p>Gain en temps</p>	Récupération politique
Le Comité de Suivi du PAR	<p>Veille à la mise en œuvre du P.A.R</p> <p>Dispose de ressources humaines compétentes composées de représentants des structures techniques pour la prise de décision</p>	<p>Manque de rencontres périodiques</p> <p>Pas de prise de décisions</p>		Retard dans toutes les activités, notamment la libération des emprises
La Cellule Exécution du PAR	<p>négoce avec les PAP</p> <p>fait des réunions périodiques avec les PAP</p> <p>traite les plaintes des PAP</p>			

	Dispose de ressources humaines compétentes composées de représentants des structures techniques pour la prise de décision			
Ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme	<p>assure la gestion de l'espace urbain ;</p> <p>gère les ressources foncières ;</p> <p>assure la délivrance des actes autorisant l'occupation du sol et son utilisation ;</p> <p>supervise les travaux de construction</p>	Lourdeur administrative	Mise à disposition du PTUA les sites en vue de la réinstallation des PAP	Retard dans l'acquisition de terrain
Cabinet EGIS	<p>Assiste la CE-PAR dans le processus de négociation en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actualisant la liste des PAP - vérifiant les identités des PAP - mettant la base de données à disposition. 	<p>Erreur d'enregistrement des PAP dans la base de données</p> <p>Omission de certaines PAP</p>	Mise à jour régulière d'une base de données	
FEREADD ONG	<p>Assiste aux PAP en recueillant leurs préoccupations</p> <p>Dispose de ressources humaines compétentes</p>	<p>Sous équipée</p> <p>Manque d'organisation pour assister correctement les PAP</p>		
Représentant des PAPs	<p>Participe au processus de mise en œuvre du PAR</p> <p>Enumère les attentes et besoins des PAP</p>	<p>Excès de revendications</p> <p>Chantage</p>	Facile la négociation avec les PAP	<p>Grève</p> <p>Blocage du processus de négociation</p>

VII. ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

7.1 Objectif principal

Sensibiliser les populations impactées sur les mesures compensatoires prises par l'Etat de Côte d'Ivoire pour leur déplacement involontaire en les informant, les rassurant et les orientant vers le comité d'exécution du PAR, qui sont installés pour Yopougon au Foyer des jeunes, Attécoubé au Foyer des jeunes et à Adjamé au Service technique de la Mairie.

7.2 Objectifs spécifiques de la sensibilisation

- Rencontrer les personnes impactées dans leur maison ou sur leurs lieux d'activités installées dans l'emprise des voies d'accès au pont ;
- Informer les personnes impactées des dispositions prises par le PTUA en vue de la libération de leur zone ;
- Recueillir toutes les préoccupations des résidents impactés par le Projet et les transmettre à la cellule d'exécution du PAR ;
- Sensibiliser les personnes rencontrées de la nécessité de se rendre vers les points d'informations pour les négociations ;
- Marquer et numérotées toutes les maisons et constructions visitées par la peinture de couleur distinctives.

7.3 Qui sont les PAP et quels sont leurs statuts ?

Selon le mode de logement ou de présence dans l'emprise du projet, les personnes impactées peuvent avoir un ou plusieurs statuts. Nous avons :

- Des locataires ;
- Des propriétaires résidents ;
- Des propriétaires non-résidents ;
- Des hébergés gratuits ;
- Des propriétaires d'activités économiques ;
- Des locataires d'activités commerciales...

7.4 Mode opératoire

7.4.1 Recrutements Et Formations Des Agents De Sensibilisation

En vue de mieux cerner la problématique de la bonne information dans le cas d'un projet comme celui-ci, le PTUA a opté pour une sensibilisation de proximité. La réussite et l'atteinte des objectifs, sont fonction de l'application du mode opératoire.

Pour l'exécution de cette mission il a été recruté trente-cinq (35) agents sensibilisateurs avec un niveau d'étude minimum de 3ème et habitant de préférence dans les zones de l'emprise (Adjamé, Attécoubé, Yopougon), pour faciliter leur déplacement.

Les agents sensibilisateurs une fois recrutés ont suivi deux séances de formation au siège du PTUA pour les mettre à niveau et leur faire connaître les objectifs à atteindre. Ils ont été équipés de chasubles et casquettes à l'effigie du PTUA, du 4ème Pont et de l'AGERROUTE, d'un guide et une feuille de route devant leur servir de pense-bête et d'un kit de sensibilisation (calepins, stylos et marqueurs) ;

7.4.2 Composition Et Répartitions Des Équipes De Sensibilisation

Les agents sensibilisateurs ont été repartis en Six (06) équipes de 05 agents chacune dont deux binômes de sensibilisation et un chef d'équipe (aide topo) chargé d'éclairer le groupe et du marquage après passage de l'équipe.

Les équipes sensibilisatrices ont été réparties sur le terrain en fonction du tracé des voies d'accès du pont tenant compte des communes et quartiers traversés par ce dernier.

Il a été donc affecté une équipe à Adjamé, une équipe à Attécoubé, une équipe à Jean Paul II, une équipe au Nouveau Quartier, une équipe au quartier Doukouré et une équipe à Yao SEHI. Soit un total de 35 agents. Aussi trois (03) agents ont été affectés par bêche pour recevoir les PAP qui ont besoins de plus d'information.

7.5 Déroulement des activités de sensibilisation

La plupart des populations vivantes dans les zones impactées sont organisées en communautés (religieuses et ethniques, associations de jeunes et de femmes). Il a donc fallu pour une meilleure approche des populations prendre attache avec les différents chefs de ces communautés. Ainsi pour tous les quartiers visités une rencontre d'information avec les responsables communautaires (chefs religieux, groupes ethniques, président(es) d'association jeunes et de femmes etc.) a été organisé.

Une fois les responsables communautaires informés des missions des agents sensibilisateurs, ceux-ci ont parcourus les différents quartiers, secteur par secteur, rue par rue et bâti par bâti en portant l'information aux personnes impactées. A l'instar de ces rencontres avec les responsables communautaires et les visites des agents sensibilisateurs aux domiciles des PAPs. Il y a eu des points d'animation dans les quartiers notamment à Attécoubé santé 3 (Carrefour sacrifice) et Nouveau Bureau–Doukouré. Ces différentes animations ont permis de répondre aux préoccupations des PAPs et de les informer sur les procédures à suivre pour leur indemnisation.

A la fin de chaque journée, les chefs d'équipes transmettaient un rapport (nombre de bâti visités, préoccupations des PAPs et difficultés rencontrées etc.) à la responsable de la sensibilisation.

7.5.1 Point Des Activités De Sensibilisation

a- Nombre de ménages visités

Débuté le 26 Septembre 2018, les agents de sensibilisations ont été déployés sur le terrain, ils ont couvert pratiquement 50 à 60% de la zone.

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES PAPs - PROJET DE CONSTRUCTION DU 4ème PONT	
POINT SUR LA PERIODE	
Equipe	Nombre de bâti visité (Domicile, magasin, ...)
ADJAME ET ATTECOUBE-BORIBANA	4 293
JEAN PAUL 2 -MOSSIKRO	1 693
NOUVEAU BUREAU -DOUKOURE	2 284
NOUVEAU QUARTIER-TOIT ROUGE	1 753
QUARTIER YAO SEHI	2 962
TOTAL	12 985

Les équipes de sensibilisations ont visité **12 985** bâtis soit **519** bâtis visités par jour. Ce nombre a été atteint grâce à la bonne collaboration des populations. Cependant il faut noter que les agents ont été confrontés à des PAPs récalcitrants au projet. Cette situation a entraîné la cessation des activités de sensibilisations dans ces zones (Cas de Jean Paul 2).

b- Questions récurrentes

Les agents lors de leur mission de sensibilisation dans les communes et quartiers ont pu recenser les préoccupations des PAPs qui sont nombreuses et diverses.

QUESTIONS RECURRENTES	
Questions 01	Population considérée non impactée lors de l'identification et impactée après la pose des bornes du Bnetd
Questions 02	Les enfants scolarisés dans les zones impactées et qui ont débuté les cours de l'année scolaire 2018-2019
Questions 03	Population installée dans l'emprise du projet depuis 2016 mais non identifiés
Questions 04	PAPs refusant d'adhérer au projet
Questions 05	Employés et Locataires non déclarés par les propriétaires lors de l'identification en 2016
questions 06	Identification d'un groupe de personne faite au nom d'une personne
questions 07	Propriétaires n'ayant pas de documents officiels pour être indemnisés
questions 08	PAPs identifiés et en voyage ou ayant déménagé
questions 09	PAPs identifiés sans reçu d'identification

7.5.2 Difficultés Identifiées

- Zone trop large, impossible de terminer dans le délai impartis des 25 jours prévus²³ ;
- De nombreux cas de ménages non identifiés (propriétaires et locataires) étant dans l'emprise ;
- De nouvelles bornes posées ont créés le doute, la peur et la confusion dans l'esprit des habitants ;
- De nombreuses réclamations (perte de documents administratifs, perte de reçu d'identification, problèmes familiaux ...)
- Des informations contradictoires entre celles données par nos équipes et notamment celles venant de « l'ONG la Colombe »²⁴ créent la confusion chez les populations;
- Des activités illicites de « recensement » par les chefs de quartiers, moyennant des sommes d'argent allant de 3 000 fcfa à 15 000 fcfa par habitant / par ménage²⁵ ;
- Une délimitation dans certains quartiers pas assez précise « cas de Jean Paul 2/Santé 3 »
- Omission et erreurs de plusieurs PAPs dans les fichiers informatiques.

NB : 1-Cas de SANTE 3

²³ Extension nécessaire dans une 2eme phase prévue

²⁴ ONG indépendante du projet active dans la zone du projet et ayant déjà émis plusieurs plaintes

²⁵ Les populations ont été informées sur ces dit-recensements qui sont illicites et indépendants du projet

Les populations de ce quartier ont des reçus d'identification de l'Ageroute, mais disent avoir reçu comme informations relatives à ces reçus à elles remis, une étude environnementale.

Les bornes de couleur rouges installées par le Bnetd depuis quelques mois ont suscité un effroi chez les populations, ces dernières ne comprenant pas pourquoi elles se retrouvent subitement dans l'emprise des voies d'accès au pont alors qu'en face d'elles, se trouve un quartier précaire qui n'est pas concerné, ni « touché » par les travaux du pont.

Aussi, malgré la délimitation en cours par les services techniques du PTUA, les populations ont demandées que les activités de sensibilisation connaissent un arrêt pour reprendre après qu'elles soient situées sur les emprises des voies d'accès du pont²⁶.

2- Cas du quartier Lem.

A ce jour, une partie des habitants de ce quartier de Yopougon, n'a pas été identifié comme dans certains quartiers impactés²⁷.

3- Cas à ADJAME-ATTECOUBE-BORIBANA

Un propriétaire de magasin de gaz dit avoir été contraint de signer le PV d'un montant qu'il n'a pas validé. Aussi, la cour de M. ZAMBLE située à Adjamé Mairie 1 au marché des feuilles ayant en son sein 13 ménages n'a pas été identifiée. Mais il a été surpris de voir la borne E84 décalée de 12m à l'intérieur de sa cour. Il dit avoir entrepris les démarches auprès de l'AGEROUTE et du BNEDT mais sans suite favorable.

4-Cas du quartier NOUVEAU QUARTIER-TOIT ROUGE

Les propriétaires de bâtis non identifiés, disent que la Mairie de Yopougon leur a fait part, que c'est en raison des activités économiques et commerciales près de la voie de leur habitation qu'ils seront déguerpis ; ainsi ils ne veulent pas entendre raison, sur les tenants et aboutissants des travaux du 4^{ème} Pont.

Un collectif de vendeurs de bois (Haoussa) souhaite un nouvel espace pour continuer son activité. Le collectif a été identifié au nom du président M. ABDOULA MALIKI (No PCPNQ0470), prenant en compte plus de dix personnes.

5-Cas du quartier NOUVEAU BUREAU-DOUKOURE

Une grande partie des bâtis de ce quartier n'a pas été identifiée et les PAPs identifiées possédant les reçus d'identification ont été omis de la liste des impactées. Aussi le cas M. TOURE SAMBA (ID PCP/DOU/0573) locataire d'une boutique affirme que celle-ci a été recensée au nom d'une personne qu'il ne connaît pas.

6-Cas du quartier YAO SEHI

Des PAPs dénoncent le fait d'être inscrites au crayon dans le registre et aux stylos sur les reçus d'identification, ces dernières ne figurant pas sur les différentes listes affichées, elles ont donc entamé une procédure de réclamation. Le cas de M. Coulibaly Oumar, décédé mais le reçu est détenu par son épouse du nom Koné Djara Geneviève. Ensuite des propriétaires résidents et des locataires qui disent être identifiés mais dont les noms ne figurent pas sur la liste ont effectué des réclamations et sont tous dans l'attente. En plus des cas cités plus haut, un propriétaire résident a fait entendre qu'une ONG dont il ignore le nom a tenu un meeting disant aux parents d'inscrire leurs enfants et que le quartier YAO SEHI n'est pas touché par les travaux du 4^{ème} pont.

7.6 Analyses

²⁶ Une 2eme phase est prévue

²⁷ L'actualisation des listes des PAP sera nécessaire

A la suite de cette 1^{ère} phase de sensibilisation des PAPs dans les communes de Yopougon, Attécoubé et Adjamé et quartiers, de nombreuses difficultés ont été rencontrées sur le terrain, ce qui a suscité une vérification du tracé de l'emprise du pont et ses voies d'accès qui est actuellement en cours par les équipes techniques du Bnetd, du PTUA et de l'CSCEC.

Les travaux entrepris vont permettre d'avoir une délimitation précise. Les résultats sans aucun doute vont changer la donne dans certains quartiers, certaines populations initialement non impactées le seront et certaines impactées ne le seront plus. L'actualisation des listes des PAP sera nécessaire.

Toutes les préoccupations enregistrées par les agents sensibilisateurs sur le terrain ont montré la pertinence et l'importance de cette activité avant le démarrage effectif des travaux.

Au vu des réaménagements en cours, il serait donc opportun de mettre en place une 2nd phase de sensibilisation qui sera axée comme la 1^{ère} sur la proximité mais aussi sur une campagne média, (spots télé, radio et interview etc.)

En effet, le manque de communication sur ce projet de grande envergure laisse la population et surtout les détracteurs à aller à toutes sortes de supputations qui sont négatifs pour elle, donnant l'impression que le projet n'est pas crédible.

La communication autour du projet est plus qu'important afin de le rendre crédible et de montrer l'importance que le gouvernement et la BAD accorde à l'indemnisation des populations impactées par le projet.

7.7 Recommandations au maître d'ouvrage

Les éléments qui doivent accompagner la 2^{ème} phase de la sensibilisation, peuvent être énumérés selon la liste suivante ci-dessous :

- En renforçant les capacités des agents « pour les plaintes » qui seront traitées au premier niveau afin de désengorger les cellules de réclamation permettant à celle-ci de pour gérer « **les cas pertinents et urgents** » ;
- Les agents de sensibilisation pourront être utilisés pour la mise à jour de la base de donnée que fera le cabinet en charge de cette activité ;
- En créant des points d'animation permanente dans les quartiers tout en continuant les activités de sensibilisation ;
- Ces points permettront aux populations de venir s'informer directement auprès des agents afin d'obtenir des informations pertinentes, ils permettront de mettre fin aux agissements de l'ONG COLOMBE et de ceux des chefs de quartier ;
- Associer une campagne de communication média pour informer :
 - De l'existence du PTUA et de ses différents projets ;
 - De l'avancement des indemnisations des populations ;
 - De l'avancement des travaux du pont ;
 - De permettre aux populations de mieux connaître la cellule de coordination.

CONCLUSION

Débuté le 26 Septembre et achevée le 25 Octobre 2018, la campagne de sensibilisation de proximité a atteint les objectifs qui lui ont été assignés. Aussi, elle a permis, de par son mode opératoire, de sensibiliser près de **13 000 bâtis** et de mettre à nue de nombreuses et diverses failles. Suite aux difficultés rencontrées et aux

analyses des informations recueillies sur le terrain des recommandations ont été faites pour une meilleure exécution du projet²⁸.

²⁸ La mise à jour des listes des PAP et des budgets du PAR pourraient s'avérer nécessaire

VIII.PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

8.1 Principes généraux

Le Projet se conformera aux principes suivants dans la conception et la mise en œuvre de ses actions d'information et de consultation :

- Participation libre (sans coercition), informée (information pertinente mise à disposition avant ou pendant la consultation), et à l'avance (avant que les décisions correspondantes ne soient prises) ;
- Concevoir l'engagement comme un dialogue sur l'ensemble du cycle du projet (conception, construction, exploitation) ;
- Respect des prescriptions de la législation ivoirienne en matière de consultation et d'information publiques ;
- Respect des standards internationaux ;
- Conception de l'information et de la consultation comme un dialogue entre le promoteur du Projet, les communautés affectées et les autres parties concernées ;
- Inclusion dans le processus de l'ensemble des parties prenantes identifiées dans le présent plan, et appliquer les principes de non-discrimination et de transparence ;
- Inclusion des groupes susceptibles d'être marginalisés du fait du genre, de la pauvreté, de leur profil éducatif et d'autres éléments de marginalité sociale, en leur assurant un accès équitable à l'information et la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations ;
- Prise en compte effective des contributions, doléances et préoccupations issues des parties prenantes dans les décisions relatives au Projet ;
- Gérer les plaintes et y répondre de manière rapide, équilibrée, et efficace ;

En outre, l'expérience de ce type de projet en Côte d'Ivoire montre qu'il est généralement souhaitable de dissocier la consultation sur l'EIES, le PGES et celle sur le PAR pour les raisons suivantes :

- ✓ Les publics sont différents (personnes affectées pour le PAR, parties prenantes plus larges pour l'EIES) ;
- ✓ Les intérêts sont différents : souvent l'intérêt des PAP est focalisé sur la compensation alors que les personnes non affectées ne sont pas intéressées par certains détails relatifs à la compensation.

8.2 Outils et méthodes de consultation

Cette section présente l'ensemble des outils à la disposition du Projet en matière d'engagement (information et consultation) de l'ensemble des parties prenantes, y compris les Personnes Affectées par le Projet et toutes les autres. Elle est suivie d'une section similaire consacrée aux méthodes de diffusion de l'information.

Le tableau ci-dessous récapitule les méthodes de consultation adoptées dans le cadre du plan d'engagement des parties prenantes.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des méthodes adoptées dans le cadre du PEPP

GROUPE DE PARTIES PRENANTES	INFORMATIONS DIVULGUEES	METHODES D'INFORMATION
Parties impactées par le projet	1. Présentation du projet 2. Présentation des parties prenantes 3. Présentation des méthodologies et du planning d'élaboration du PAR 4. Présentation des impacts du projet 5. Présentation du barème d'indemnisation 6. Présentation des mesures de compensation des PAP et de restauration des moyens d'existence 7. Chronogramme d'exécution du PAR 8. Procédure de règlement des griefs	Projection PowerPoint Distribution de dépliants Support carte Ateliers de restitution des résultats du PAR Réunion publique Discussion avec des groupes spécifiques (focus groupe)
Parties intéressées par le projet	1. Présentation du projet 2. Méthodologie d'identification et d'analyse des impacts du projet 3. Présentation Impacts du projet et des mesures de compensation des préjudices 4. Coût des mesures de protection de l'environnement naturel et socio-économique	Mise à disposition de rapports Distribution de dépliants Discussion avec des groupes spécifiques (focus groupes) Réunion publique

8.2.1 Objectifs d'ensemble

Les méthodes utilisées visent notamment à satisfaire aux objectifs exprimés par les standards internationaux appliqués par le Projet, à savoir :

- Etablir un dialogue constructif entre le promoteur du Projet, les communautés affectées et les autres parties concernées tout au long du cycle du Projet ;
- Engager les parties prenantes dans le processus de divulgation de l'information et de consultation d'une manière adéquate et efficace au long du cycle du Projet, en conformité avec les principes de participation publique, de non-discrimination et de transparence ;
- Assurer que les parties prenantes concernées, y compris les groupes marginalisés du fait du genre, de la pauvreté, de leur profil éducatif et d'autres éléments de marginalité sociale, disposent d'un accès équitable à l'information et de la possibilité de faire connaître leurs opinions et préoccupations, et que ces dernières sont effectivement prises en compte dans les décisions relatives au Projet ;
- Vérifier et évaluer la qualité du processus d'engagement éventuellement entrepris par des tiers pour le compte du Projet.

Toutes les réunions et autres activités de consultation feront l'objet de comptes rendus, qui seront conservés par le Projet et pourront être mises à la disposition de tierces parties pour audit ou autre. L'Annexe 1 présente un modèle simple de fiche de compte-rendu de réunion.

8.2.2 Réunions publiques d'information et de consultation

La réunion publique d'information est l'un des outils les plus utilisés en matière d'information et de consultation du public dans le cadre d'un projet tel que celui considéré ici. Une telle réunion fait l'objet d'une publicité préalable par voie de presse, d'affichage local, de Web, de radio, et aussi en utilisant les relais administratifs dans les villages que sont les chefs traditionnels et/ou religieux. Ces réunions sont souvent relativement formelles car un certain ordre doit être préservé compte tenu de l'assistance généralement nombreuse. Elles se déroulent en général de la manière suivante:

- Ouverture, présentations, et introduction de l'objet de la réunion par les autorités locales ;
- Présentations du promoteur du projet (par exemple de certains aspects techniques du projet, de l'étude d'impact, ou du plan d'action de réinstallation), éventuellement assisté par les consultants spécialisés qui ont préparé ces études ;
- Débat, questions, discussions ;
- Synthèse et clôture par les autorités locales.
- La réunion publique présente les avantages suivants :
 - ✓ transparence nécessaire aux actions d'engagement avec les parties prenantes : en effet, tout le monde peut entendre ce qui est dit et la réunion publique est indispensable pour couper court à des accusations, toujours possibles, de partialité dans la délivrance de l'information ;
 - ✓ réduction du coût pour atteindre un public important (parfois jusqu'à plusieurs centaines de personnes selon la capacité des salles disponibles) ;
 - ✓ diffusion des messages simples à une assistance variée.

Par contre, les réunions publiques présentent également un certain nombre d'inconvénients qui font qu'elles doivent être soigneusement préparées et organisées, et aussi qu'elles ne peuvent pas être utilisées comme l'unique outil de consultation dans un plan d'engagement.

Ces inconvénients et risques sont notamment les suivants :

- ✓ Compte tenu de l'audience nombreuse, et même si un facilitateur ou président expérimenté est utilisé, la réunion publique peut échapper au contrôle du promoteur si par exemple certains participants provoquent un chahut délibéré pour manifester leur opposition au projet ; la réunion peut alors se trouver « prise en otage » par un petit groupe, ce qui empêche la majorité d'accéder aux informations qu'ils souhaitent obtenir ;
- ✓ La participation effective de tous les présents est difficile à obtenir, et dans la pratique ce sont certains leaders qui vont généralement prendre la parole, voire monopoliser le débat, alors que les vulnérables, les jeunes, ou les femmes peuvent éprouver des difficultés à se faire entendre dans ce type d'événements.

En résumé, la réunion publique d'information est un outil indispensable car elle apporte la transparence nécessaire à la divulgation de l'information (tout le monde entend) mais elle doit être complétée par d'autres outils pour permettre une réelle consultation inclusive et à double sens (tout le monde ne se fait pas entendre).

Les réunions publiques d'information seront utilisées avec les catégories suivantes de parties prenantes :

- Personnes affectées par le Projet ;
- Organisations de la société civile ;
- Résidents des quartiers traversés par le Projet affectés directement ;
- Entrepreneurs et autres représentants du secteur privé susceptibles d'être intéressés par le Projet.

8.2.3 Journées Portes Ouvertes

La Journée Portes Ouvertes est une méthode de consultation très efficace utilisée couramment pour la consultation autour de projets susceptibles de donner lieu à controverses en Amérique du Nord (« open house »). Les principes de cette méthode sont les suivants:

- Pendant deux à trois jours, le Projet organise un point d'information dans un lieu déterminé auquel le public peut accéder librement à l'heure qui lui convient ;
- Des documents, graphiques, vidéos, photos, cartes, affiches, présentations sont disposés dans ce point d'information et sont mis à la libre disposition des participants, qui peuvent circuler librement entre des panneaux d'affichage ou suivre des vidéos ou présentations sur ordinateur sous la conduite de représentants du Projet ;
- Le personnel du Projet est présent (habituellement 3-4 personnes) et contribue à guider les visiteurs, présenter les informations et matériaux disponibles, et à répondre aux questions éventuelles ;
- Les passages de membres du public sont consignés dans un registre (nominatif, sauf si la personne concernée s'y oppose), de même que leurs questions ou préoccupations, voire plaintes ;
- Dans le cas où le personnel présent ne peut répondre à une question, celle-ci est consignée pour qu'une réponse puisse lui être apportée plus tard ;
- Le point d'information peut être mis en place dans un bureau de l'Administration si disponible, dans un conteneur aménagé à cette fin, voire dans une caravane ou similaire ;
- La présence du point d'information sur le site est notifiée aux populations concernées par toutes voies appropriées (presse, radio, affichage, communication directe dans les villages).
- La Journée Portes Ouvertes est documentée par la prise de photos vidéos, et les registres mentionnés plus haut, qui doivent faire l'objet d'une synthèse permettant de faire ressortir les principales préoccupations des populations et les réponses apportées ou demeurant à apporter.

Cette méthode permet d'éviter les principaux inconvénients notés à la section précédente pour les réunions publiques, et en particulier le risque de « prise en otage » mentionné plus haut. Dans la mesure où pour le présent Projet les réunions publiques (au moins une) sont requises par la législation ivoirienne sur les études d'impact, comme c'est d'ailleurs le cas dans de nombreux pays, il est souhaitable que les Journées Portes Ouvertes soient organisées en sus de la (ou des) réunions publiques.

8.2.4 Ateliers de travail

L'atelier de travail est une méthode de consultation destinée essentiellement aux cadres de l'Administration publique ou d'ONGs. Elle consiste à travailler pendant une demi-journée à une journée sur une question spécifique posée à l'initiative du Projet, et sur lequel le Projet souhaite obtenir les points de vues des cadres de l'Administration et/ou d'autres parties prenantes.

Les ateliers peuvent également être utilisés pour améliorer la connaissance des cadres locaux de l'Administration sur un point spécifique, par exemple l'EIES ou le Plan d'Actions de Réinstallation Complète.

8.2.5 Entrevues en face à face

A l'autre extrême du spectre des méthodes de consultation et d'information disponibles se trouve l'entrevue en face à face, qui permet non seulement de partager des informations mais également de recueillir l'avis individuel du ménage sur des décisions qui le concernent (notamment l'option entre relogement et recasement). L'entrevue en face à face permet en outre la confidentialité que requièrent certaines informations et décisions. De telles entrevues ont déjà été menées dans le cadre des différentes campagnes d'enquêtes socio-économiques menées pour l'EIES et le PAR.

Bien sûr une telle méthode ne peut être utilisée de manière systématique pour tous les éléments à partager avec les ménages concernés, car elle requiert un temps et un effort considérables.

Les entrevues en face à face seront utilisées avec les catégories suivantes de parties prenantes :

- Personnes affectées par le Projet ;
- Cadres de l'Administration ;
- Organisations de la société civile.

8.2.6 Discussions en focus groupes

Les discussions en focus groupes consistent à réunir un petit groupe relativement homogène de personnes et à les inviter à discuter autour d'un thème précis. En pratique, il s'agira par exemple de discuter une question comme la compensation destinée à un groupe spécifique, ou le choix d'activités de restauration des revenus prioritaires. Il peut également s'agir de présenter et discuter les modalités par lesquelles des entreprises locales peuvent accéder aux marchés du Projet, ou de discuter d'un thème précis avec des cadres de l'Administration, des représentants de la société civile, ou des représentants d'organisations à caractère religieux ou caritatif.

Dans un focus groupe, le facilitateur pose une série de questions aux personnes présentes, et note soigneusement les réponses. Les focus groupes sont utiles pour recevoir les perceptions des parties prenantes sur un sujet donné. Cependant, il convient de prendre garde au fait que les personnes présentes dans un focus groupe ne sont pas nécessairement représentatives de l'ensemble de la population consultée (il peut, par exemple, s'agir des personnes qui avaient le temps d'assister, ce qui introduit un biais, ou de ceux qui ont la volonté de s'exprimer fortement sur un sujet donné, qui ne sont pas forcément représentatifs des vues des autres, etc...).

Les discussions en focus groupes peuvent être utilisées en guise d'outil de consultation sur des questions précises soulevées soit par le Projet, soit par certaines parties prenantes, par exemple un aspect de planification d'un site de réinstallation, ou les modalités d'accès aux marchés de construction ou autres du Projet. Elles peuvent aussi servir à consulter en vue de trancher entre deux options. Elles constituent un complément très utile à la réunion publique, dont elles n'ont pas les inconvénients.

Les discussions en focus groupe seront notamment utilisées pour consulter les représentants des populations affectées sur les questions suivantes :

- Modalités de compensation pour les diverses catégories de personnes affectées ;
- Activités de restauration des moyens d'existence ;
- Assistance aux personnes vulnérables (identification, nature des activités d'assistance).

Les discussions en focus groupes seront également utilisées avec les catégories suivantes de parties prenantes :

- Cadres de l'Administration ;
- Organisations de la société civile ;
- Entrepreneurs et autres représentants du secteur privé susceptibles d'être intéressés par le Projet.

8.2.7 Point focal de liaison dans les localités

Il est de bonne pratique pour un projet de ce type de créer un point focal de liaison facilement accessible, situé dans la zone du Projet, et assurant les missions suivantes :

- Lieu de sensibilisation, en face-à-face individualisé, ou en réunions de groupe ;
- Permet l'accompagnement des personnes dans la constitution des dossiers, notamment en vue des compensations ;
- Constitue un « guichet unique » dans le sens où toutes les informations sont disponibles au même endroit et toutes les démarches relatives à la compensation peuvent être faites au même endroit (y compris réception et explication des offres de compensation, signature des accords de compensation, formalités diverses) ;
- Constitue un lieu de réunion, par exemple pour le Comité de Suivi prévu par le Plan d'Actions de Réinstallation Complète ;
- Sert pour la réception et le traitement des plaintes et réclamations.

Le principe du bureau de liaison est que les personnes affectées par le Projet n'ont pas besoin de se déplacer dans les multiples administrations concernées, mais que tous les services dont ces personnes ont besoin (information, plaintes, validation des documents, accès au crédit et préparation des divers dossiers nécessaires) peuvent être assurés dans un lieu unique. Le personnel de liaison du Projet est à la disposition des visiteurs aux heures ouvrables.

Le bureau de liaison permet de véhiculer l'information et d'organiser la consultation sous plusieurs formes :

- Entrevues en tête à tête (voir ci-dessus) ;
- Réunions en focus groupes ou similaires ;
- Affichage ;
- Salle de lecture (accès à des documents volumineux sous forme papier tels que l'Etude d'Impact ou le Plan d'Actions de Réinstallation Complète).

8.3 Outils et méthodes de diffusion de l'information

8.3.1 Niveau d'alphabétisation de la population

Il est important de noter que dans la zone du Projet certaines catégories de population présentent un taux significatif d'analphabétisme. La stratégie de consultation et de diffusion de l'information doit tenir compte de cet élément important et utiliser des outils non écrits en plus de la diffusion de textes écrits, qui demeure indispensable.

8.3.2 Communiqués de presse et utilisation des mass médias

Le projet comme les autorités locales peuvent recourir à des communiqués de presse pour apporter des informations ou répondre à des préoccupations particulières exprimées par voie de presse ou autrement. Ils peuvent également répondre aux sollicitations directes des journalistes (presse écrite, radio, TV et sites internet d'information nationaux). Les communiqués de presse sont remis directement aux organes de presse pour diffusion, et peuvent être véhiculés par la presse écrite, la radio et la télévision, ainsi que sur les réseaux sociaux type Facebook ou Twitter, selon la nature de l'information.

8.4 Calendrier prévisionnel des actions de consultation

Les actions de consultation sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : Chronogramme d'actions de communication et de sensibilisation

Actions	Activités	Mois 1				Mois 2				Mois 3				Mois 4			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Création du logotype du PTUA	Production des supports Prints																
	Carte de visite, papier entête, plaquette, prospectus, enseigne, tee-shirts, polos, gilets, le journal du PTUA (magazine du PTUA)																
CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC																	
Internet	Création du site internet du PTUA.																
	Création de la page facebook du PTUA.																
	Diffusion de vidéos d'information																
	Partenariat avec ww.abidjan.net																
Télévision	Production des spots agenda																
	Diffusion des spots agenda sur la RTI1 et 2																
	Interventions en direct à des émissions TV (Matin Bonheur, la causerie de la 2)																
	Production et diffusion de publi reportage tv																
	Production et diffusion d'un film institutionnel																
Radio	Diffusion de spots sur les radios de proximités																
	Passage en directe à l'antenne																
Affichage routier 4x3 (12m2)	Conception et impression des affiches																
	Affichage routier																
Presse écrite	Conception des visuels																
	Parution de visuel Cal 41 NB, dans la presse quotidienne (Frat Mat, La Voie, Le Patriote, Nouveau réveil, Soir Info, l'Inter etc)																
	Partenariat avec un réseau de presse écrite																
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION																	
Création de point d'animation	Animation dans les quartiers																
	Identification et habillage des lieux de négociations																
	Visites guidées avec les responsables des quartiers sur les lieux des travaux																

8.5 Budget prévisionnel d'exécution des actions de communication et de sensibilisation

Le budget prévisionnel d'exécution est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Budget prévisionnel d'exécution des actions de communication et de sensibilisation

Libellé	Prix Unitaire	Quantité	Total
Création du logotype du PTUA et déclinaison	1 500 000	1	1 500 000
Carte de visite	20 000	50	1 000 000
Papier entête, (paquet de 500 ex)	12 000	10	120 000
Plaquette institutionnelle	700	2 000	1 400 000
Prospectus Format 40x80	1 000	1 000	1 000 000
Prospectus Format A4	350	4 000	1 400 000
Tee-shirts,	2 500	3 000	7 500 000
Polos	7 000	1 000	7 000 000
Gilets,	30 000	50	1 500 000
Conception du magazine	1 500 000	2	3 000 000
Impression du " Le journal du PTUA / news letter" (24 pages) bimestriel 02 numéros	2 700	1 000	5 400 000
1er sous total			30 820 000
CAMPAGNE DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC			
INTERNET			
Création du site internet du PTUA.	3 500 000	1	3 500 000
Création de la page facebook du PTUA.			
<i>Diffusion de vidéos d'information fcb</i>	500 000	1	500 000
Production de vidéos sur 04 mois	350 000	15	5 250 000
Partenariat avec ww.abidjan.net sur 04 mois	2 000 000	1	2 000 000
Sous total internet			11 250 000
TELEVISION			
Production des spots agenda	350 000	3	1 050 000
Diffusion des spots agenda sur la RTI1 (package de 12 spots agenda)	1 200 000	3	3 600 000
Interventions en direct à des émissions TV (Les Rdv de la 01) Matin Bonheur)	100 000	4	400 000
Interventions en direct à des émissions TV2 "la causerie de la 2"	100 000	4	400 000
Production de publi reportage tv	500 000	2	1 000 000
Diffusion de publi reportage tv	3 200 000	2	6 400 000
Production d'un film institutionnel	3 500 000	1	3 500 000
Sous total télévision			16 350 000
RADIO			
Production des spots radio	100 000	4	400 000
Diffusion de spots sur les radios de proximités(Yop FM, Attécoubé FM, Téré FM, , RCN) (300 spots par station de radio)	7 500	1 200	9 000 000
Passage en directe à l'antenne	20 000	6	120 000
Sous total radio			9 520 000
AFFICHAGE ROUTIER			

Libellé	Prix Unitaire	Quantité	Total
Conception	250 000	1	250 000
Impression des affiches	25 000	36	900 000
Location de panneaux routier	175 000	35	6 125 000
Sous total affichage			7 275 000
PRESSE ECRITE			
Conception des visuels	500 000	1	500 000
Parution de visuel Cal 41 NB, dans la presse quotidienne (Frat Mat, La Voie, Le Patriote, Nouveau réveil, Soir Info, l'Inter etc) 02 annonces par organe	495 000	12	5 940 000
Partenariat avec un réseau de presse écrite	2 000 000	1	2 000 000
Sous total presse			8 440 000
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION			
Animation dans les quartiers (06 points d'animations, soit 04 animations par point)	200 000	24	4 800 000
Identification et habillage des lieux de négociations (banderoles)	100 000	3	300 000
Visites guidées avec les responsables des quartiers sur les lieux des travaux	3 000 000	1	3 000 000
Sous total sensibilisation			8 100 000
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL			
			91 755 000

IX. GESTION DES PLAINTES

9.1 OBJECTIFS ET PRÉSENTATION D'ENSEMBLE

Conformément au standard internationaux, un mécanisme de gestion des plaintes est mis en place par le promoteur du Projet pour permettre à toutes les parties prenantes, et en particulier celles qui sont affectées par le Projet, de fournir leur appréciation des propositions du Projet, de canaliser leurs préoccupations, et ainsi d'accéder à des informations ou de rechercher un recours ou une résolution. Ce mécanisme doit être efficace, accessible, prévisible, équitable, transparent, compatibles avec les droits humains, basé sur l'engagement et le dialogue, et permettre à toutes les parties concernées, y compris le promoteur du Projet, de tirer des enseignements. Son domaine concerne l'ensemble de l'opération, à l'exception des relations humaines qui relèvent d'un mécanisme de gestion des plaintes spécifique.

9.2 TYPES DE PLAINTES ET CONFLITS A TRAITER

9.2.1 Compensations

Des conflits peuvent subvenir au cours de la mise en œuvre du PAR. L'expérience montre que de nombreuses plaintes pourront être enregistrées. Dans la pratique, les plaintes et conflits qui apparaissent au cours de la mise en œuvre d'un programme de réinstallation et de compensation peuvent être, mais ne sont pas limités, aux suivants:

- Erreurs dans l'identification et l'évaluation des biens, des zones d'usage etc. ;
- Désaccord sur les limites des parcelles/zones d'usage, soit entre la personne affectée et l'agence d'expropriation, ou soit entre deux voisins ;
- Conflit sur la propriété d'un bien (deux personnes/villages affectées, ou plus, déclarent être le propriétaire d'un certain bien) ;
- Désaccord sur l'évaluation d'une parcelle/zone d'usage ou d'un autre bien ;
- Successions, divorces, et autres problèmes familiaux, provoquant des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille concernant une propriété ou des parties d'une propriété ou encore d'un autre bien donné ;
- Désaccord sur les mesures de réinstallation, sur l'emplacement d'un site de réinstallation ou le type de compensation ou d'habitat proposé ou encore les caractéristiques de la parcelle ou la qualité des nouvelles zones d'usage.

9.2.2 Autres thématiques susceptibles de générer des plaintes

D'autres plaintes peuvent survenir durant les phases de construction et d'exploitation en liaison avec des questions environnementales ou sociales, par exemple les suivantes :

Environnement biophysique

- ✓ Poussière générée par certaines activités de construction, et dommages associés sur des cultures ;
- ✓ Usage d'explosifs et nuisances qu'il entraîne (bruit, poussière, vibrations, fissuration de bâtiments) ;
- ✓ Turbidité dans les eaux de surface liées à certaines opérations en rivière, et dommages en aval pour la pêche, l'alimentation en eau potable, ou l'irrigation des cultures.

Emploi et social

- ✓ Afflux de migrants attirés par les perspectives d'emploi et dérangement des communautés originelles, y compris les risques de violence basée sur le genre et d'exploitation et de violence sexuelle;
- ✓ Problèmes de recrutement, allégations de pratiques discriminatoires lors des recrutements de main d'œuvre;
- ✓ Perception que de nombreux non-locaux sont employés au détriment des locaux ;
- ✓ Problèmes de relation entre travailleurs et locaux.

9.3 Mécanisme de recueil et de traitement des doléances, plaintes et recours

9.3.1 Dispositif de gestion des plaintes

Le dispositif de gestion des plaintes et litiges mis en place est basé sur des structures-relais qui doivent assurer les enregistrements, et des organismes habilités à assurer les arbitrages et/ou les règlements. Il comprend les structures et personnes suivantes :

- Représentant des PAPs par catégorie / ONG
- Cellule d'Exécution du PAR,
- Comité de Suivi,
- Bureau de Gestion des Plaintes
- Tribunal de 1^{ère} instance d'Abidjan (Plateau).

9.3.2 Mode Opératoire par type de plainte :

9.3.3 Pour compensations

Deux types de recours sont possibles :

- D'une part, le mécanisme amiable et extra-judiciaire mis en place spécifiquement par le Projet et décrit à la section 9.3.1.1. ci-dessous ;
- D'autre part, le mécanisme judiciaire qui résulte de l'application de la loi portant code foncier et domanial.

Règlement à l'amiable

Une option pour le règlement des différents cas de plaintes et de doléances enregistrées et ceux qui peuvent subvenir dans le cadre du présent PAR, est le traitement à l'amiable. Il s'effectue par le représentant des PAPs, l'ONG, la Cellule d'Exécution du PAR et le Comité de suivi. A ce sujet, des cellules d'enregistrement des plaintes et recours ont-elles été installées dans chacune des communes traversées par les activités du Projet. Le Comité de Suivi, la Commission Administrative d'Indemnisation et de Purges des Droits Coutumiers, la Cellule d'Exécution du PAR et l'Organisation de la Société Civile (OSC) sélectionnée auront en charge la médiation et le règlement.

Celles-ci développent une approche conciliante afin de préserver les droits et les intérêts de chaque partie.

- Au niveau du Représentant des PAP's/ONG

Etape 1 : Enregistrement

Selon la localité, la Cellule des plaintes assurera la tenue du registre et va aider les PAPs à remplir et déposer leur plainte ; la PAP peut aussi rédiger lui-même sa plainte et s'appuyer sur des personnes ressources.

Etape 2 : Convocation

Après l'enregistrement, les plaintes et recours sont transférés à la Cellule d'Exécution du PAR, pour analyser et statuer sur le conflit dans un délai requis y compris le délai de notification des résultats aux parties concernées.

Etape 3 : Règlement

En cas d'échec, la CE-PAR établit un PV de désaccord signé par la PAP et son témoin et le PV sera transmis au Comité de Suivi et à la Commission Administrative.

- Au niveau de la Cellule d'Exécution du PAR/ Bureau de Gestion des Plaintes

Au sein de la CE-PAR, la Cellule des Plaintes est désignée pour recueillir les plaintes et doléances des personnes affectées par le projet.

La CE-PAR analyse la requête en première instance dans un délai de dix (10) jours et, si c'est nécessaire, elle demande l'avis du Comité de Suivi. Elle reçoit le plaignant pour un règlement à l'amiable. En cas de désaccord, la requête est transmise au Comité de Suivi.

- Au niveau du Comité de Suivi

La CE PAR transmet au Comité de Suivi toutes plaintes, doléances et réclamations qu'elle n'a pas pu traiter en son sein. Le Comité de suivi, après examen dans un délai de sept (7) jours, convoque le concerné pour une négociation à l'amiable.

En cas d'échec, et après épuisement de toutes les voies de négociation à l'amiable, le plaignant peut saisir les juridictions compétentes en la matière.

Dans tous les cas, la cellule d'exécution du PAR et le Comité de Suivi en charge de la médiation développent une approche conciliante afin de préserver les droits et les intérêts de chaque partie. Le règlement à l'amiable est la seule solution recherchée par le Comité de Suivi.

Règlement des litiges par voie judiciaire

Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie amiable, et cela est couvert par les dispositions du décret du 25 novembre 1930 portant expropriation pour cause d'utilité publique. En effet, si la PAP n'est pas satisfaite, elle peut saisir la justice à travers le tribunal de première instance d'Abidjan à ses frais. Pour cela, la démarche à suivre est la suivante :

- (i)- la PAP rédige une plainte adressée au Juge du Tribunal d'Abidjan ;
- (ii) la PAP dépose la plainte au dit tribunal ;
- (iii) le Juge convoque la PAP et les représentants du projet pour les entendre ;
- (iv) le Juge commet au besoin une commission d'évaluation du bien affecté ;
- v) le Juge rend son verdict.

Le recours aux tribunaux nécessite souvent des délais longs avant qu'une affaire soit traitée. Le projet communiquera suffisamment par rapport à ce risque pour que les parties prenantes en soient informées et favorisent le recours à un mécanisme extrajudiciaire de traitement des litiges

faisant appel à l'explication et à la médiation par des tiers. Avant le démarrage des travaux, toutes les plaintes devront être définitivement gérées.

9.3.4 Pour les autres types de plaintes

Les plaintes liées à des thématiques hors compensation seront enregistrées au Bureau de Gestion des Plaintes. Un fichier spécifique de gestion des plaintes (Excel ou similaire) sera créé sur la base de la fiche d'enregistrement et de suivi de plainte présentée en Annexe 2. Ce dernier allouera la plainte au comité de règlement des plaintes ou le cas échéant à l'entreprise générale en charge des travaux, selon le thème de la plainte. La procédure de traitement sera ensuite la suivante:

- Examen de la plainte (en interne au sein comité ou au niveau de l'entreprise générale en charge des travaux si applicable), et formulation d'une proposition de résolution dans un délai maximal de 30 jours après ouverture du dossier;
- Dans le cas où la résolution proposée n'est pas acceptée par le plaignant, communication de la plainte à un niveau supérieur pour médiation, avec recherche d'une solution susceptible d'être agréée par les deux parties.

A l'issue de l'audit social un processus de traitement des plaintes relatives à la violence liée à l'appartenance sexuelle, doit être défini et mis en place permettant un traitement sensible des victimes et garantissant la confidentialité.

9.3.5 Prévention des conflits

Au niveau préventif, il est nécessaire d'identifier les conflits potentiels et de mettre en œuvre les mesures d'atténuation assez précocement dans le projet, en utilisant une approche participative qui intègre toutes les catégories sociales potentiellement intéressés. C'est pourquoi il est particulièrement important de veiller à l'information et au processus de participation de toute la communauté, et plus particulièrement des personnes affectées par le projet.

Il faut rappeler que la gestion du foncier relève avant tout des prérogatives des autorités coutumières et administratives des localités traversées, bien que la propriété et la jouissance des terres reviennent aux familles propriétaires terriennes. Aussi, les autorités coutumières de chaque localité traversée de la zone du projet, en tant qu'autorités morales et responsables au premier degré des questions foncières et de la cohésion sociale doivent être impliquées et informées sur les détails du processus du PAR et des conditions de sa mise en œuvre.

X. MISE EN OEUVRE DU PEPP

10.1 Cadre organisationnel d'exécution du PEPP

L'exécution du PEPP est placée sous la responsabilité du Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (ex Ministère des Infrastructures Économiques), promoteur du Projet, qui affectera au moins un agent, basé localement, à l'organisation des actions de consultation et de gestion des plaintes.

10.2 Suivi et production de rapports

10.2.1 Suivi

Le suivi des actions d'engagement sera réalisé par la cellule de coordination du PTUA, et concernera les principaux indicateurs suivants :

- Nombre de réunions de toutes natures tenues dans le mois ;
- Nombre cumulé de participants ;
- Problèmes spécifiques soulevés par les participants aux réunions ;
- Nombre d'incidents communautaires (type blocage d'accès de chantier, manifestation, etc...) dans le mois, durée de ces incidents, nombre de personnes impliquées, avec analyse des causes et description des actions prises pour résoudre l'incident ;
- Plaintes :
 - ✓ Etablissement de catégories simples permettant de classifier les plaintes, par exemple compensation, emploi, nuisances, autres (à adapter en fonction des plaintes effectivement reçues) ;
 - ✓ Nombre de plaintes ouvertes dans le mois par catégorie ;
 - ✓ Nombre de plaintes fermées en première instance dans le mois par catégorie ;
 - ✓ Délai moyen de résolution et évolution ;
 - ✓ Nombre de plaintes soumises au second échelon pour médiation par catégorie ;
 - ✓ Nombre de plaintes fermées suite à médiation par catégorie ;
 - ✓ Nombre de plaintes donnant lieu à une procédure judiciaire en cours.

10.2.2 Rapports

Les rapports périodiques d'exécution suivants seront préparés par la CE-PAR :

- ✓ Bref (2 pages) rapport mensuel de suivi interne des activités de consultation, pouvant être intégré dans le rapport mensuel de suivi environnemental et social, sur la base d'un plan type à préparer en début d'exécution, et incluant les indicateurs ci-dessus sous forme de tableau ;
- ✓ Bref (10-12 pages) rapport semestriel de suivi interne des activités de consultation, consolidant les informations données dans les rapports mensuels et en présentant une analyse en termes d'efficacité des actions entreprises, d'enseignements à tirer, et d'actions correctives éventuelles.

10.3 Actualisation du présent PEPP

Le présent PEPP pourra être actualisé si cela se justifie compte tenu de changements législatifs, de modifications dans l'organisation du Projet, ou en fonction des leçons tirées de la pratique. Le PEPP actualisé sera republié sur le site du Projet en lieu et place de la présente version.

ANNEXE 1 – MODELE DE COMPTE-RENDU DE REUNION

Date :

Lieu :

PARTICIPANTS PROJET :

-
-
-

Autres participants (nom, prénom, fonction)

Nombre total

-
-
-

OBJECTIF REUNION ET ORDRE DU JOUR :

-
-
-

POINTS ET QUESTIONS EVOQUES PAR LE PROJET :

-
-
-

POINTS ET QUESTIONS SOULEVES PAR LES PARTICIPANTS :

-
-
-

ACTIONS A PREVOIR SUITE A LA REUNION :

-
-

-
-

ETABLIE PAR :DATE

Signature.....

ANNEXE 2 – MODELE DE FICHE DE PLAINTE

FICHE DE GESTION DES PLAINTES PTUA-PAR

Date : _____
Commune de Quartier
Dossier /CNI N°

PLAIGNANT

Nom et prénom du (de la) plaignant(e) : _____
Adresse : _____
Commune/Quartier : _____
Bien impacté : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE:

.....
.....
.....

A, le.....

Signature du (de la) plaignant(e)

TRAITEMENT DE LA PLAINTE PAR LE BUREAU DE GESTION DES PLAINTES/CE-PAR

.....
.....
.....

A, le.....

(Signature du Bureau de Gestion des Plaintes)

AVIS DU (DE LA) PLAIGNANT(E) :

.....
.....
.....

A, le.....

Signature du (de la) plaignant(e)

RESOLUTION FINALE

.....
.....
.....

A, le.....

(Signature du Bureau de Gestion des Plaintes/ Pdt CE-PAR/CS-PAR) _____ (Signature plaignant(e))

ANNEXE 3 – PROTOCOLE D'ACCORD

	BUREAU DE LA GESTION DES PLAINTES	PTUA-PAR	A
		Date d'accord :	Page : 1/99
PROTOCOLE D'ACCORD			

ACCORD SUR LA GESTION DES PLAINTES

Je soussigné.....

Identifiant N°

CNI N°

Habitant la Commune de quartier atteste sur l'honneur qu'après avoir porté plainte, je pars satisfait de la réponse et de la solution apportée par le Bureau de Gestion des Plaintes. En foi de quoi, je certifie par ce document mon accord, mon adhésion au processus mis en place pour la résolution de mes préoccupations. En conséquence, je retire de façon formelle et officielle ma plainte.

Signature du plaignant

Nom et prénoms du plaignant

